

LISTE DES SIGLES SCoT du Roussillon



SIGLE	SIGNIFICATION
ABF	Architecte des bâtiments de France
ACV	Action cœur de ville
AEC	Autorisation d'exploitation commerciale
AEP	Alimentation en eau potable
AFAFE	Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental
ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
AOM	Autorité organisatrice des mobilités
AOT	Autorité organisatrice des transports
APPB	Arrêté préfectoral de protection du biotope
ASA	Association syndicale autorisée (gestion des canaux d'arrosage)
BASOL	Base de données sur les sites et sols pollués
BIMBY	Build in my back yard
CEREMA	Centre d'études et d'expertise, risques, environnement, mobilité et aménagement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CDNPS	Commission départementale de la nature, des sites et des paysages
CDPENAF	Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers
CE	Code de l'Environnement
CES	Coefficient d'emprise au sol
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CNPN	Conseil national pour la protection de la nature
CU	Code de l'Urbanisme
DAAC	Document d'aménagement artisanal et commercial
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DOO	Document d'orientation et d'objectifs
DPE	Diagnostic de performance énergétique
DPU	Droit de 1erritoria urbain
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DTA	Directive 1erritorial d'aménagement
EBC	Espace boisé classé
EIE	Etat initial de l'environnement
ELAN	Loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
ENAF	Espaces naturels, agricoles et forestiers
EnR	Energies renouvelables
ENS	Espaces naturels sensibles
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier
EPR	Espaces proches du rivage
ERC	Séquence : Eviter, Réduire, Compenser
ERCL	Espaces remarquables et caractéristiques du littoral
ERL	Espace remarquable du littoral
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	Gaz à effet de serre
GOPE	Grandes orientations des politiques économiques de l'Union Européenne

ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
IFCT	Institut franco-catalan transfrontalier
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LAT	Living Apart Together (vivre ensemble chacun chez soi)
LGV	Ligne à grande vitesse
LOADDT	Loi d'orientation aménagement et développement durable du territoire
LOTI	Loi d'orientation des transports intérieurs
MO	Maître d'ouvrage
MRAe	Mission régionale d'autorité environnementale
MTFPNB	Majoration de la taxe foncière des propriétés non bâties
OAP	Orientations d'aménagement et de programmation
OBSCAT	Observatoire de la côte sableuse catalane
OLD	Obligation légale de débroussaillage
OPAH	Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat
ORT	Opération de revitalisation du territoire
OZE	Occitanie zones économiques
PADD	Projet d'aménagement et de développement durables
PAEN	Périmètre de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PAVE	Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCS	Plan communal de sauvegarde
PDU	Plan de déplacement urbain
PEB	Plan d'exposition au bruit
PEM	Pôle d'échange multimodal
PENE	Projet d'envergure nationale ou européenne
PGD	Plan global de déplacement
PIG	Programme d'intérêt général
PLH	Plan local d'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PMM	Perpignan Méditerranée Métropole
PMR	Personnes à mobilité réduite
PNA	Plan national d'action
PNM	Parc naturel marin
PNR	Parc naturel régional
PNRAQUAD	Programmation nationale de requalification des quartiers anciens et dégradés
PPA	Personnes publiques associées
PPA	Projet partenarial d'aménagement
PPR	Plan de prévention des risques
PPRI	Plan de prévention des risques d'inondation
PPRIF	Plan de prévention des risques incendie de forêts
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PRGE	Plan de gestion de la ressource en eau
PRGI	Plan régional de gestion des inondations
PRSE	Plan régional santé environnement
PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
PSN	Programme de sécurisation nationale
PTGE	Projet de territoire pour la gestion de l'eau
RéPOS	Région à énergie positive

RHJ	Résidence habitat jeune
RLP	Règlement local de publicité
RNT	Résumé non technique
RNU	Règlement national d'Urbanisme
RRIR	Réseau routier d'intérêt régional
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface Agricole utile
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAEP	Syndicat départemental d'alimentation en eau potable
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGV	Schéma départemental des gens du voyage
SLGITC	Stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte
SMVM	Schéma de mise en valeur de la mer
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
SPIC	Secteur périphérique d'implantation commerciale
SPR	Site patrimonial remarquable
SPS	Secteur de projets stratégiques
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRC	Schéma regional des carrières
SRCAE	Schéma régional climat, air, énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRU	Loi solidarité et renouvellement urbains
STEP	Station d'épuration
TCAM	Taux de croissance annuelle moyen
THD	Très haut débit
THLV	Taxe d'habitation sur le logement vacant
TLDE	Taxe locale sur la publicité extérieure
TVB	Trame verte et bleue
UIOM	Unité d'incinération d'ordures ménagères
UPVD	Université de Perpignan Via Domitia
UTN	Unité touristique nouvelle
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZACOM	Zone d'aménagement commercial
ZAD	Zone d'aménagement différé
ZAE	Zone d'aménagement économique
ZAER	Zones d'accélération de la production d'énergie
ZAN	Zéro artificialisation nette
ZAP	Zone agricole protégée
ZAPER	Zone d'accélération pour la production d'énergie renouvelable
ZICO	Zone d'importance pour la protection des oiseaux
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZNT	Zones de non traitement
ZPS	Zone de protection spéciale (directive oiseaux)
ZRE	Zone de répartition des eaux

**ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
(SCOT) DE LA PLAINE DU ROUSSILLON,
ARRETE LE 26 SEPTEMBRE 2023.**

Le Président du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.143-22, R.143-9, L.143-29 et L.143-30 ;
VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19, et R.123-1 à R.123-33 ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2003 relatif au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Plaine du Roussillon ;
VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2003 relatif à la création du Syndicat mixte, maître d'ouvrage pour la réalisation du SCOT ;
VU la délibération n° 37/13 du Comité syndical en date du 13 novembre 2013 relative à l'approbation du SCOT Plaine du Roussillon ;
VU la délibération n° 16/16 du Comité syndical en date du 7 juillet 2016 relative à l'approbation de la Modification n°1 du SCOT Plaine du Roussillon ;
VU la délibération n° 21/19 en date du 17 octobre 2019 afférente à l'analyse des résultats de l'application du SCOT Plaine du Roussillon approuvé le 13 novembre 2013 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2023143-0002 du Préfet des Pyrénées-Orientales en date du 23 mai 2023 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un centre pénitentiaire sur le territoire de la commune de Rivesaltes, par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice agissant au nom et pour le compte de l'Etat - Ministère de la Justice, emportant mise en compatibilité (n°1) du SCOT Plaine du Roussillon et mise en compatibilité du PLU de la commune de Rivesaltes ;
VU la délibération n° 29/17 du Comité syndical en date du 6 novembre 2017 prescrivant la révision du SCOT Plaine du Roussillon ;
VU les deux sessions de débats qui se sont tenus au sein du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), pour la première session lors des séances du 22 janvier et 11 février 2019, et pour la seconde session, lors des séances du 14 décembre 2021 et 25 janvier 2022 ;
VU la délibération n° 19/23 du Comité syndical en date du 26 septembre 2023 relative à l'arrêt du bilan de la concertation et à l'arrêt du projet du SCOT Plaine du Roussillon révisé ;
VU le projet de SCOT révisé Plaine du Roussillon arrêté ;
VU la décision n°E23000123/34 en date du 17 octobre 2023, relative à la désignation par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, de la Commission d'enquête liée à la procédure de révision du SCOT et désignant M. Jacques GABORY, en qualité de Président de cette commission ;
VU la notification pour avis du projet de SCOT arrêté aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes consultés conformément à la législation ;
Après consultation du Président et des membres de la Commission d'enquête publique ;
VU les pièces du dossier d'enquête publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET, DATES ET SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article L.123-1 du Code de l'Environnement, du lundi 5 février (9h00) au mercredi 13 mars 2024 (17h00), il sera procédé à une enquête publique sur une durée de 38 jours consécutifs afin d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé de la Plaine du Roussillon, tel qu'arrêté lors de la séance du Comité syndical le 26 septembre 2023.

Le siège de l'enquête publique est fixé dans les locaux du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon : 9 Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN.

ARTICLE 2 : COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n° E23000123/34 en date du 17 octobre 2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une Commission d'enquête chargée de mettre en œuvre cette enquête publique. Cette commission est composée des membres suivants :

- Monsieur Jacques GABORY, en qualité de Président de la Commission d'enquête ;
- Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE, en qualité de membre titulaire de la commission ;
- Madame Jean-Paul SERVET, en qualité de membre titulaire de la commission ;

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui ou celle-ci sera remplacé(e) par un membre suppléant désigné en la personne de Monsieur Thierry WIEGAND-RAYMOND.

ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique comprendra les documents suivants :

- Le présent arrêté ;
- La délibération n° 29/17 du Comité syndical en date du 6 novembre 2017 prescrivant la révision du SCOT ;
- La délibération n° 19/23 du Comité syndical en date du 26 septembre 2023 relative à l'arrêt du projet de SCOT révisé et à l'arrêt du bilan de la concertation ;
- Le projet de SCOT arrêté composé des documents suivants :
 - o Un Rapport de Présentation composé des pièces suivantes :
 - Un diagnostic territorial (se déclinant en cahiers thématiques) :
 - Cahier 1 : La place et le rôle du SCOT
 - Cahier 2 : Les dynamiques démographiques et l'habitat
 - Cahier 3 : Les dynamiques et les perspectives économiques
 - Cahier 4 : Les déplacements et les mobilités
 - Cahier 5 : Les équipements structurants
 - Cahier 6 : L'état initial de l'environnement
 - Cahier 7 : Le patrimoine bâti et paysager
 - Cahier 8 : La déclinaison des lois Littoral et Montagne
 - Une évaluation environnementale (en vertu des articles L.104-1, L.104-4 et L.104-5 du Code de l'Urbanisme)
 - Le rapport sur la justification des choix retenus pour élaborer le PADD et le DOO
 - Deux Annexes : un cahier recensant les éléments du patrimoine bâti rural répertoriés et un cahier délimitant les espaces de nature en ville.
 - o Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
 - o Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) assorti d'une carte de synthèse et comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).
- Le bilan de la concertation et ses annexes ;
- Le recueil des avis émis par les personnes publiques associées et les organismes consultés sur le

projet de SCOT arrêté conformément au Code de l'Urbanisme (dont celui émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale) ;

- La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette dernière s'insère dans la procédure administrative relative au projet de SCOT révisé, ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête publique et l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la révision du schéma de cohérence territoriale.

ARTICLE 4 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE / AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

La révision du SCOT a nécessité la mise en œuvre d'une évaluation environnementale soumise à l'avis de l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement.

Cette évaluation environnementale (partie du rapport de présentation) et l'avis de l'autorité environnementale (le cas échéant) sont versés au dossier d'enquête publique et sont consultables dans les mêmes conditions que l'ensemble des pièces du dossier d'enquête, définies à l'article 3.

ARTICLE 5 : CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 5 février au mercredi 13 mars (inclus) 2024, le dossier d'enquête pourra être consulté en version papier dans les lieux suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces collectivités et établissements publics :

- **Au siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon** (siège de l'enquête publique) : 9 Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)),

- **Au siège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), membres du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, :**

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée : 11 Bd Saint Assisclé, 66000 Perpignan (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 – 13h30/17h30 sauf le vendredi 16h30)

La Communauté de Communes des Aspres : Allée Hector Capdellayre, 66300 Thuir (du lundi au vendredi : 8h30/12h – 14h/17h)

La Communauté de Communes Roussillon Conflent : Place Henri Demay, 66130 Ille sur Têt (du lundi au jeudi : 8h30/12h30 – 13h30/16h30 ; vendredi : 8h30/12h30)

La Communauté de Communes Sud Roussillon : 16 Rue JJ Tharaud, 66750 Saint Cyprien (du lundi au vendredi : 8h/12h – 13h30/17h30 sauf le vendredi 16h30)

- **Dans les communes définies comme lieux de permanences (cf. Article 7) :**

Bélesta : 1, Place de la Mairie (mardi et jeudi : 9h/12h30 - 13h30/16h30)

Canet en Roussillon : Centre Technique Municipal, 16 Bd Las Bigues (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30/16h30)

Corneilla Del Vercol : mairie, 1 Rue du Tonkin (du lundi au vendredi 9h/12h - 16h/18h, sauf vendredi 17h)

Estagel : mairie, 6 Avenue du Docteur Torreilles (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h)

Ille Sur Têt : mairie, 107 bis Avenue Pasteur (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h)

Le Barcarès : mairie, Boulevard du 14 juillet (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h)

Perpignan : mairie de quartier Nord, 39 Avenue du Maréchal Joffre (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 14h00/17h00)

Rivesaltes : bâtiment annexe à la mairie, Service Urbanisme, 1^{er} étage, bureau n°2, Place de l'Europe (du lundi au jeudi : 9h30/12h - 14h/18h ; vendredi : 9h30/12h - 13h30/16h30)

Saint Cyprien : mairie, Place Desnoyer (du lundi au jeudi 8h/12h - 13h30/17h30 ; vendredi :

8h/12h – 13h/16h)

Thuir : mairie, 30 Boulevard Léon Jean Grégory (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h/17h)

Tresserre : mairie, 5 Rue du Pla del Rey (du lundi au vendredi : 9h/13h - 14h30/16h30)

Villeneuve de la Raho : mairie, 1 Rue du Général de Gaulle (du lundi au vendredi : 9h/12h – 14h/17h sauf vendredi : 16h)

Vingrau : mairie, 5 Place de la République (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10h30/12h)

Le dossier d'enquête pourra être également consulté en version numérique :

- **Sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon** : www.scot-roussillon.fr
- **Sur l'adresse WEB du registre dématérialisé** : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Le dossier d'enquête sera en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique.

Enfin, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de cette dernière, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

ARTICLE 6 : PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Dans chaque lieu où le dossier d'enquête est consultable en version papier (rf. Article 5, hors sites internet), un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le Président de la Commission d'enquête ou un membre de cette commission, sera à disposition du public pour recueillir toute appréciation, suggestion et contre-proposition sur le projet de SCOT.

Les observations pourront être formulées auprès des Commissaires enquêteurs lors des permanences organisées (rf. Article 7)

Par ailleurs, toute observation portant sur ce projet pourra également être adressée à l'attention du Président de la Commission d'enquête :

- Sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>
- Par mail : scot-roussillon@democratie-active.fr (en mentionnant dans l'objet du courrier : « Enquête publique SCOT Plaine du Roussillon »)
- Par courrier postal : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête publique sur le projet de SCOT Plaine du Roussillon, 9 Espace Méditerranée, 6^{ème} étage, 66000 PERPIGNAN.

Pendant la durée de l'enquête publique :

- Les courriers réceptionnés sur le registre dématérialisé et sur l'adresse mail de ce dernier seront consultables en ligne sur le registre dématérialisé ;
- Les courriers réceptionnés au Syndicat mixte, siège de l'enquête publique, seront annexés dès leur réception sur le registre d'enquête publique et pourront être consultés par le public au siège du Syndicat mixte ;

ARTICLE 7 : ACCUEIL DU PUBLIC PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE / PERMANENCES

Dans le cadre de cette enquête publique, le Président ou l'un des membres de la Commission d'enquête visée à l'article 2, se tiendront à la disposition du public pour recevoir toute observation portant sur le projet de SCOT dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

Collectivités	Lieu des permanences	Adresse	Dates et horaires des permanences
Thuir	Maison du Citoyen - Salle Léon Jean Grégory (RDC)	Avenue du Docteur Ecoiffier	Mercredi 7 février 2024 : 9h - 12h
Perpignan	Mairie de Quartier Nord - Salle de réunion	39, Avenue du Maréchal Joffre	Mercredi 7 février 2024 : 14h - 17h
Bélesta	Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal	1, Place de la Mairie	Mardi 13 février 2024 : 9h - 12h
Tresserre	Hôtel de Ville - Bureau	5, Rue du Pla del Rey	Mardi 13 février 2024 : 14h - 17h
Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon	Bureau	9, Espace Méditerranée - 6 ^{ème} étage - 66000 Perpignan	Samedi 17 février 2024 : 9h - 12h
Ille sur Têt	Espace la Catalane – Salle Henri Demay	4, Avenue Chopin	Lundi 19 Février 2024 : 9h - 12h
Corneilla del Vercol	Hôtel de Ville - Bureau	1, Rue du Tonkin	Mardi 20 février 2024 : 9h - 12h
Saint Cyprien	Hôtel de Ville - Salle Escaro	Place Desnoyer	Jeudi 22 février 2024 : 9h - 12h
Estagel	Hôtel de Ville – Salle des Mariages	6, Avenue du Docteur Torreilles	Mercredi 28 février 2024 : 9h - 12h
Rivesaltes	Bâtiment annexe à l'Hôtel de Ville, Service Urbanisme, 1 ^{er} étage, bureau n°2	Place de l'Europe	Mercredi 28 février 2024 : 14h - 17h
Canet en Roussillon	Centre Technique Municipal - Bureau	16, Boulevard Las Bigues	Mardi 5 mars 2024 : 9h - 12h
Vingrau	Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal	5, Place de la République	Mercredi 6 Mars 2024 : 9h - 12h
Le Barcarès	Hôtel de Ville - Salle Victor Hugo	Boulevard du 14 Juillet	Jeudi 7 mars 2024 : 14h - 17h
Villeneuve de la Raho	Hôtel de Ville - Salle des Mariages	1, Rue du Général de Gaulle	Lundi 11 mars 2024 : 14h - 17h

ARTICLE 8 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête publique prévue à l'article 1 (13 mars 2024), les registres portant sur le projet de SCOT seront transmis sans délai au Président de la Commission d'enquête et seront clos et signés par ce dernier.

ARTICLE 9 : RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Dès réception de tous les registres d'enquête, courriers et documents annexés, le Président de la Commission d'enquête rencontrera dans la huitaine le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses éventuelles observations.

Le Président de la Commission d'enquête disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président du Syndicat mixte son rapport et ses conclusions séparées, sous format papier et sous format numérique, ainsi que le dossier mis à l'enquête publique et les registres d'enquête.

Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions séparées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Une copie du rapport et des conclusions sera également adressée par le Syndicat mixte :

- Aux 4 EPCI membres ;
- Aux 13 communes arrêtées comme lieux de permanence (rf. Article 7) ;
- À la Préfecture des Pyrénées-Orientales.

Elle sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés pendant un an sur le site internet du Syndicat mixte www.scot-roussillon.fr et sur celui du registre dématérialisé <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

ARTICLE 10 : PUBLICITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Un avis au public faisant connaître l'objet de l'enquête publique, et ses dates d'ouverture et de clôture, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux suivants : l'Indépendant des Pyrénées Orientales et La Semaine du Roussillon.

Il sera également procédé à l'affichage de cet avis, au minimum quinze jours avant et pendant toute la durée de l'Enquête, au siège et sur le site internet du Syndicat mixte, dans les 4 EPCI et les 77 communes du périmètre du SCOT.

Il pourra être publié par tout autre procédé en usage dans ces établissements publics et ces communes précités durant toute la durée de l'enquête.

Ces mesures de publicité seront certifiées par le Président du Syndicat mixte, les Présidents et maires des EPCI et communes concernés.

ARTICLE 11 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Plaine du Roussillon ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès de la responsable du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon (Mme Eve GOZE) :


- Soit par mail : scotplaine-roussillon@orange.fr
- Soit par téléphone au 04 68 37 79 52 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi (16h le vendredi).


ARTICLE 12 : APPROBATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE REVISE DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le SCOT.

A l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, pourra être approuvé par délibération des élus du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon.

Fait à Perpignan, le 18 décembre 2023.


Le Président,
Jean-Paul BILLES.



Le présent arrêté sera transmis :

- Au Préfet du département des Pyrénées Orientales,
- A Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier,
- Au Président des 4 EPCI et aux Maires des 77 communes du périmètre SCOT,
- Aux membres de la Commission d'enquête.

Le Président du Syndicat mixte certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et sa publication.

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

22 DEC. 2023

COURRIER

1. BILAN DES CONSULTATIONS EFFECTUEES ET DES AVIS/OBSERVATIONS RECUS

DESTINATAIRES	ENVOYE AVEC AR LE	COURRIER RECU LE	DELAI DE REPOSE A COMPTER DE LA DATE DE NOTIFICATION	DATE LIMITE POUR LA RECEPTION DES AVIS AU SYNDICAT	DATE DE LA RECEPTION DE L'AVIS	AVIS RECUS OU TACITES
Avis sur Evaluation Environnementale (R. 104-23 du CU)						
DREAL	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	12,01,2024	Recommandations (hors délai)
Avis sur la consommation d'espace (L. 143-20 du CU et 112-1-1 du CRPM)						
CDPENAF	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	22,12,2023	Avis favorable avec réserves
Avis des personnes à consulter sur le projet arrêté (R.143-5 du CU)						
CRPF	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2023		Avis tacite réputé favorable
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PO	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	5,01,2024	Avis favorable avec observations
INAO	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	5,12,2023	Avis favorable
Avis des PPA sur le projet de SCOT arrêté (L. 143-20 du CU / L. 132-7 et 132-8 du CU)						
Préfet des PO	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	2,02,2024	Avis favorable sous réserves (hors délai)
DDTM des PO	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PMM (PLH)	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PMM (Mobilité)	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CD66	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	18,01,2024	Avis avec observations (hors délai)
REGION Occitanie	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	2,01,2024	Avis avec observations
REGION Occitanie (Mobilités)	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	2,01,2024	Avis favorable
CCI des PO	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	5,01,2024	Avis favorable avec observations
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PO	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	30,10,2023	Avis favorable
CHAMBRE DES METIERS DES PO	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SECTION REGIONALE DE LA CONCHYLICULTURE EN MEDITERRANEE	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable

PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES FENOUILLEDES	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
Sainte Marie (PPA)	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
Canet (PPA)	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PMM (PPA)	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PLUi valant SCOT Confient Canigou	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SCOT Littoral Sud	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	22,12,2023	Avis favorable sous réserves
SCOT Narbonnaise	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SCOT Corbieres Salanque Méditerranée	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
COMITE DE MASSIF DES PYRENEES	5,10,2023	11,10,2023	3 mois	10,01,2024	2,01,2024	Courrier Informant de la non prise d'avis dans les temps
SNCF Réseau	5,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024		Avis tacite réputé favorable

Avis des membres et organismes voisins sur le projet de SCOT arrêté (L. 143-20 du CU)

4 EPCI MEMBRES

PMIM	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CDC Aspres	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CDC Sud Roussillon	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CDC Roussillon Confient	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable

77 COMMUNES DU PERIMETRE SCOT PR

ALENYA	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024		Avis tacite réputé favorable
BAHO	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
BAIXAS	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
BANYULS DES ASPRES	6,10,2023	11,10,2023	3 mois	10,01,2024		Avis tacite réputé favorable
BELESTA	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
BOMPAS	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
BOULE D'AMONT	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024		Avis tacite réputé favorable

BOULETNERNE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
BROUILLA	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CABESTANY	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CAIXAS	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CALCE	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,10,2024	Avis tacite réputé favorable
CALMEILLES	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CAMELAS	6,10,2023	11,10,2023	3 mois	10,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CANET EN ROUSSILLON	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CANOHES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CASEFABRE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CASES DE PENE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CASSAGNES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CASTELNOU	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CORBERE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CORBERE LES CABANES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
CORNEILLA DEL VERCOL	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,10,2024	Avis tacite réputé favorable
CORNEILLA LA RIVIERE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
ESPIRA DE L'AGLY	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis avec observation
ESTAGEL	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
FOURQUES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
GLORIANES	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,10,2024	Avis tacite réputé favorable
ILLE SUR TET	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
LATOUR BAS ELNE	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024	Avis tacite réputé favorable
LE BARCARES	6,10,2023	11,10,2023	3 mois	10,01,2024	Avis tacite réputé favorable
LE SOLER	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
LLAURO	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
LLUPIA	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
MILLAS	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
MONTESCOT	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
MONTALBA LE CHÂTEAU	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
MONTAURIOL	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
MONTNER	6,10,2023	11,10,2023	3 mois	10,01,2024	Avis tacite réputé favorable
NEFIACH	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
OMS	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
OPOUL PERILLOS	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
PASSA	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024	Avis tacite réputé favorable

PERPIGNAN	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	1,12,2023	Avis avec observation
PEYRESTORTES	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PEZILLA LA RIVIERE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
POLLESTRES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PONTEILLA	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PRUNET ET BELPUIG	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024		Avis tacite réputé favorable
RIVESALTES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	22,12,2023	Avis avec observations
RODES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE CYPRIEN	6,10,2023	11,10,2023	3 mois	10,01,2024	17,01,2024	Avis favorable sous réserves (hors délai)
SAINTE ESTEVE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE FELIU D'AMONT	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE FELIU D'AVALL	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE JEAN LASSEILLE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE HIPPOLYTE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
ST LAURENT DE LA SALANQUE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE MICHEL DE LLOTES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE NAZAIRE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE COLOMBE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINTE MARIE LA MER	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SALEILLES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
TAUTAVEL	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
TERRATS	6,10,2023	11,10,2023	3 mois	10,01,2024		Avis tacite réputé favorable
THEZA	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
THUIR	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
TORDERES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
TORREILLES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
TOULOUGES	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	15,12,2023	Avis favorable
TRESSERRE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
TROUILLAS	6,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024	22,11,2023	Avis favorable
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
VILLEMOLAQUE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
VILLENEUVE DE LA RAHO	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
VILLENEUVE DE LA RIVIERE	6,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
VINGRAU	6,10,2023	12,10,2023	3 mois	11,01,2024		Avis tacite réputé favorable

7 EPCI voisins

CA Grand Narbonne	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	5,01,2024	Avis favorable
CDC Corbières Salanque Méditerranée	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CDC Agly Fenouillèdes	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CDC Conflent Canigou	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	30,11,2023	Avis sans observations
CDC Haut Vallespir	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CDC Vallespir	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CDC Albères Côte Vermeille Illobéris	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
38 communes voisines						
LA BASTIDE	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CLAIRA	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	20,12,2023	Avis favorable avec observation
PIA	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SALSES LE CHÂTEAU	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
BAGES	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
SAINT MARSAL	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
FITOU	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
ORTAFFA	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
REYNES	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
MONTESQUIEU	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
MAURY	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
VINCA	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CARAMANY	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
LEUCATE	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	20,12,2023	Avis sans observations
ARBOUSSOLS	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
RIGARDA	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
ST GENIS DES FONTAINES	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CUCUGNAN	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
EMBRES ET CASTELMAURE	5,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024		Avis tacite réputé favorable
TAILLET	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
PLANEZES	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
CERET	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
VIVES	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024		Avis tacite réputé favorable
ST JEAN PLA DE CORS	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable
LE BOULOU	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024		Avis tacite réputé favorable

TARERACH	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	Avis tacite réputé favorable
VILLELONGUE DELS MONTS	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	Avis tacite réputé favorable
PADERN	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
PAZIOLS	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
RASIGUERES	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
FEUILLA	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	Avis tacite réputé favorable
TUCHAN	5,10,2023	10,10,2023	3 mois	9,01,2024	Avis tacite réputé favorable
LATOIR DE France	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	Avis tacite réputé favorable
TREVILLACH	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	8,01,2024	Avis tacite réputé favorable
FINESTRET	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	Avis tacite réputé favorable
BAILLESTAVY	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	Avis tacite réputé favorable
ELINE	5,10,2023	6,10,2023	3 mois	5,01,2024	Avis tacite réputé favorable
JOCH	5,10,2023	9,10,2023	3 mois	9,01,2024	Avis tacite réputé favorable

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Plaine du Roussillon

Enquête publique du 5 février au 13 mars 2024 inclus (17 h)

OBJET, DUREE ET SIEGE DE L'ENQUETE

Par arrêté en date du 18 décembre 2023, le Président du Syndicat mixte du SCOT de la Plaine du Roussillon a formalisé la mise en œuvre de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon arrêté le 26 septembre 2023.

Cette enquête se déroulera du lundi 5 février au mercredi 13 mars 2024 inclus (17h). Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon. Le SCOT est un document de planification territoriale élaboré à l'horizon 2037 à l'échelle des 4 EPCI membres du Syndicat mixte, concernant 77 communes et près de 341 000 habitants.

COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n°E23000123/34 du 17 octobre 2023, le Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une Commission d'enquête composée de: Monsieur Jacques GABORY en qualité de Président, Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE en qualité de membre titulaire, et de Monsieur Jean-Paul SERVET en qualité de membre titulaire. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci/celle-ci sera remplacé(e) par Monsieur Thierry WIEGAND-RAYMOND en qualité de membre suppléant.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- L'Arrêté du 18 décembre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon ;
 - La délibération prise par le Comité syndical le 6 novembre 2017 prescrivant la révision du SCOT ;
 - La délibération prise par le Comité syndical le 26 septembre 2023 et relative à l'arrêt du projet de SCOT révisé et à l'arrêt du bilan de la concertation ;
 - Le Projet de SCOT arrêté et composé : d'un rapport de présentation (un diagnostic territorial décliné en 8 cahiers thématiques dont l'état initial de l'environnement ; une évaluation environnementale ; un rapport sur la justification des choix retenus pour élaborer le PADD et le DOO ; un cahier annexe répertoriant les éléments du patrimoine bâti rural ; un cahier annexe délimitant les espaces de nature en ville), du Projet d'Aménagement et De Développement Durables (PADD), et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) assorti d'une carte de synthèse et comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ;
 - Le bilan de la concertation et ses annexes ;
 - Le recueil des avis émis par les personnes publiques associées et les organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté conformément au Code de l'Urbanisme (dont celui émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale/MRAE) ;
 - La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette dernière s'insère dans la procédure administrative relative au projet.
- Le dossier est accompagné d'un registre d'enquête sur lequel le public pourra consigner ses observations.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête est consultable durant toute la durée de l'enquête publique :

A. En version papier :

- Au Siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, 9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)

- Au siège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), membres du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, aux horaires d'ouvertures habituels au public :

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée : 11 Bd Saint Assisic, Perpignan (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 13h30/17h30 sauf le vendredi 16h30)

La Communauté de Communes des Aspres : Allée Hector Capdellaire, Thuir (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 14h/17h)

La Communauté de Communes Roussillon Conflent : Place Henri Demay, Ille sur Têt (du lundi au jeudi : 8h30/12h30 - 13h30/16h30 ; vendredi : 8h30/12h30)

La Communauté de Communes Sud Roussillon : 16 Rue JJ Tharaud, Saint Cyprien (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30/17h30 sauf le vendredi 16h30)

- Dans les communes définies comme lieux de permanence, aux horaires d'ouverture habituels au public :

Bélesta : 1, Place de la Mairie (mardi et jeudi : 9h/12h30 - 13h30/16h30)

Canet en Roussillon : Centre Technique Municipal, 16 Bd Las Bigues (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30/16h30) - **Corneilla Del Vercol** : mairie, 1 Rue du Tonkin (du lundi au vendredi : 9h/12h - 16h/18h, sauf vendredi 17h) - **Estagel** : mairie, 6 Avenue du Docteur Torrelles (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Ille Sur Têt** : mairie, 107 bis Avenue Pasteur (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Le Barcarès** : mairie, Boulevard du 14 juillet (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Perpignan** : mairie de quartier Nord, 39 Avenue du Maréchal Joffre (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 14h00/17h00) - **Rivesaltes** : bâtiment annexe à la mairie, Service Urbanisme, 1^{er} étage, bureau n°2, Place de l'Europe (du lundi au jeudi : 9h30/12h - 14h/18h ; vendredi : 9h30/12h - 13h30/16h30) - **Saint Cyprien** : mairie, Place Desnoyer (du lundi au jeudi 8h/12h - 13h30/17h30 ; vendredi : 8h/12h - 13h/16h) - **Thuir** : mairie, 30 Boulevard Léon Jean Grégory (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h/17h) - **Tresserre** : mairie, 5 Rue du Pla del Rey (du lundi au vendredi : 9h/13h - 14h30/16h30) - **Villeneuve de la Raho** : mairie, 1 Rue du Général de Gaulle (du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/17h sauf vendredi : 16h) - **Vingrau** : mairie, 5 Place de la République (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10h30/12h)

B. En version numérique :

- Sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon : www.scot-roussillon.fr (rubrique « La révision du schéma / enquête publique »)
- Sur l'adresse Web du registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Le dossier d'enquête publique sera en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique (Syndicat mixte - voir adresse et horaires d'ouverture ci-avant)

Enfin, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de cette dernière, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE (Accueil du public)

La Commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, ainsi que ses propositions et contre-propositions dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

THUIR Maison du Citoyen (salle Léon Jean Grégory - RDC) Avenue du Docteur Ecoiffier Mercredi 7 février de 9h à 12h	PERPIGNAN Mairie de Quartier Nord Salle de réunion 39, Av du Maréchal Joffre Mercredi 7 février de 14h à 17h	BELESTA Hôtel de Ville - Salle du Conseil 1, Place de la Mairie Mardi 13 février de 9h à 12h
TRESSERRE Hôtel de Ville - Bureau 5, Rue du Pla del Rey Mardi 13 février de 14h à 17h	Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon Bureau 9, Espace Méditerranée - 6 ^{ème} étage - PERPIGNAN Samedi 17 février de 9h à 12h	
ILLE SUR TET Espace la Catalane - Salle Henri Demay 4, Avenue Chopin Lundi 19 février de 9h à 12h	CORNEILLA DEL VERCOL Hôtel de Ville - Bureau 1, Rue de Tonkin Mardi 20 février de 9h à 12h	SAINT CYPRIEN Hôtel de Ville - Salle Escaro Place Desnoyer Jeudi 22 février de 9h à 12h
ESTAGEL Hôtel de Ville - Salle des Mariages 6, Av du Docteur Torrelles Mercredi 28 février de 9h à 12h	RIVESALTES Bâtiment annexe à l'Hôtel de Ville Service Urbanisme, 1 ^{er} étage, Bureau n°2 Place de l'Europe Mercredi 28 février de 14h à 17h	CANET EN ROUSSILLON Centre Technique Municipal 16, Boulevard Las Bigues Mardi 5 mars de 9h à 12h
VINGRAU Hôtel de Ville - Salle du Conseil 5, Place de la République Mercredi 6 mars de 9h à 12h	LE BARCARES Hôtel de Ville - Salle Victor Hugo Boulevard du 14 Juillet Jeudi 7 mars de 14h à 17h	VILLENEUVE DE LA RAHO Hôtel de Ville - Salle des Mariages 1, Rue Général de Gaulle Lundi 11 mars de 14h à 17h

PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des membres de la Commission d'enquête, sur lequel les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet de SCOT arrêté pourront être consignées. Toute observation portant sur ce projet pourra être formulée auprès des Commissaires enquêteurs lors des permanences organisées.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du Président de la Commission d'enquête par courrier : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête publique, Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon - 9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN / par mail : scot-roussillon@democratie-active.fr / sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Pendant la durée de l'enquête publique :

- Les courriers réceptionnés sur le registre dématérialisé et sur l'adresse mail de ce dernier seront consultables en ligne sur le registre dématérialisé ;
- Les courriers réceptionnés au Syndicat mixte, siège de l'enquête publique, seront annexés dès leur réception sur le registre d'enquête publique et pourront être consultés par le public au siège du Syndicat mixte.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront transmis dans un délai d'un mois au Président du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, ces documents seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, au siège des 4 EPCI, au siège des 13 communes arrêtees comme lieux de permanences, et à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Ils seront également publiés sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon : www.scot-roussillon.fr et sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

DECISION / APPROBATION DU SCOT REVISE

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCOT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la Commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

MESURES DE PUBLICITE

Le présent avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux diffusés dans les PO, à savoir l'Indépendant et la Semaine du Roussillon. Cet avis sera également affiché au siège des 4 EPCI membres et dans chacune des 77 communes du périmètre du SCOT Plaine du Roussillon. Il sera également publié au siège et sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information relative au projet de SCOT arrêté ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de la Responsable du Syndicat mixte du SCOT de la Plaine du Roussillon (Mme Eve GOZE) par mail (scotplaine-roussillon@orange.fr) ou par téléphone (04 68 37 79 52) de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi (16h le vendredi).

Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon
9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN - Tel : 04 68 37 79 52
www.scot-roussillon.fr



L'automobile

du Languedoc-Roussillon

Vos petites annonces les lundis, mercredis et vendredis

avec **L'INDÉPENDANT**

IMMO-AUTO-DIVERS

04 3000 7000

EMPLOI

04 3000 9000

VENDREDI 19 JANVIER 2024

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

AUTOMOBILES VENTE

Citroën
Autres



CITROËN C3 AIRCROSS 1.2 essence
110cv 20/20/23 60700km garage
12 mois 14800€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61



C3 AIRCROSS 16900€



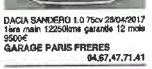
CITROËN C3 AIRCROSS 110CV SHINE PACK 17600€ 51700 km
confort de roue - 020 confort - 020 confort
apartir 18900€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61



C3 B 15900€



Citroën C3 shine pack 1.2 110cv benzé
25/20/22 35700 km camera de
roue pneu-chaussure garantie 18000€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61



SANDERO 0 (93) 8500€



DACIA SANDERO 1.0 70cv 28042017
1ère main 125000km garantie 12 mois
5000€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61



Peugeot 208



Peugeot 208 SIGNATURE 1.8BLUE
HDi 150cv 204000km 01e 2018
radar de recul 597100km garantie 12
mois 12500€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61



Peugeot 208 SIGNATURE 1.8BLUE
HDi 150cv 204000km 01e 2018
radar de recul 597100km garantie 12
mois 12500€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61



Peugeot 208 SIGNATURE 1.8BLUE
HDi 150cv 204000km 01e 2018
radar de recul 597100km garantie 12
mois 12500€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61



Peugeot 208 SIGNATURE 1.8BLUE
HDi 150cv 204000km 01e 2018
radar de recul 597100km garantie 12
mois 12500€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61



Peugeot 208 SIGNATURE 1.8BLUE
HDi 150cv 204000km 01e 2018
radar de recul 597100km garantie 12
mois 12500€
GARAGE PARIS FRÈRES
04.67.47.71.61

ANTIQUAIRE ACHÈTE

ACHÈTE TOUS LES JOURS
Objets et mobiliers asiatiques
Tableaux / Meubles
Sculptures / Pendules / Vases / Vasselle
Argenteries / Bibelots divers...
Vieux vins / Champagnes et alcools
Coffres / Étagères / Machines à coudre
Livres anciens

DÉDINGER JEAN | 06 44 77 13 68
dedingerj@gmail.com

MAISON GUYOT ACHÈTE

PAIEMENT IMMÉDIAT !
Manteaux de fourrure / Sac à main / Foulard
Montres / Bijoux et Fantaisies
Pièces de monnaie / Objets et mobiliers asiatiques
Tableaux / Meubles
Sculptures / Pendules / Vases / Vasselle
Argenteries / Bibelots divers...
Vieux vins / Champagnes et alcools
Coffres / Étagères / Machines à coudre
Livres anciens

Tél. : 06.30.84.97.06
Faites une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

KANGOO EXPRESS 8 (F81)

8400€
Je vous recrute pour un vrai ménage de
bien être : récurer, démaquiller et soigner et
procure une agréable sensation spa
saine et relaxante. 06.12.57.73.68
(8429487513)

NELLYROSE - Réalisation de qualité

de bijoux ou fermés. Séjours privilégiés.
Rocher et à distance. English spoken.
06.21.22.88.41. (8202-6955)

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

France Duo 04 68 34 00 34

78 ANS CEST UN COMMUNIANT
1 Parfait veuf, Cheveux blancs, look
soigné. Adore partager des activités,
danser, voyager. Homme d'engagement.
Francis, 78 ans, Français, célibataire.
FRANCDUO 04 68 34 00 34

COLLECTIONNEUR ACHÈTE GRANDS VINS

BOURGOGNE, BORDEAUX,
Champagne... milles vins vieux
Alcools purs
Cognac, rhum, charbon, whisky
Le plus d'alcool est dangereux pour la santé,
à consommer avec modération.

06.74.16.07.73

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES

de vin anciennes toutes
régions, champagne et
alcools divers en bon état.
Suite à succession, débars,
déménagement...
 Paiement comptant sur place.

M. DONISIO - Béziers
Tél: 06 07 24 23 35
1. Rue Azémar de Gagnac pour le mail : Ldonisio

ACHAT - VENTE

- OBJETS DE BROCANTE
- TOUTES COLLECTIONS
- ÉVALUATIONS GRATUITES
- CARTES - ARCHIVES
- TIMBRES

SICART - MARCOPHILIE 66
06 27 24 78 88
marcophilie66@gmail.com

ACHAT EXPERTISE

DE TOUS LIVRES
anciens et modernes, TOUTES
ou bibliothèque complète
ET TIMBRES

M. TARDY
06.07.51.58.45
otrobase.livres.com

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES

170064
Maison du Citoyen (rue Léon Jean Grégory - RDC)
Avenue du Docteur Ecoffier
Mercredi 7 février de 9h à 12h
PERPIGNAN
Mairie de Quartier Nord - Salle de réunion
39, Av du Maréchal Joffre
Mercredi 7 février de 14h à 17h
BELLESTRA
Hôtel de Ville - Salle du Conseil
1, Place de la Halle
Mardi 13 février de 9h à 12h
TRIEUX-REPPAN
Hôtel de Ville - Bureau
5, Rue du Pla del Frey
Mardi 13 février de 14h à 17h
Syndicat mixte du SCOT
Plaine du Roussillon
Bureau
9, Espace Méditerranée - 6ème étage - PERPIGNAN
Samedi 17 février de 9h à 12h
ILLE SUR TET
Espace la Cité -
Salle Henri Deshay
Lundi 19 février de 9h à 12h
CORNELLIA DEL VERGOL
Hôtel de Ville - Bureau
1, Rue de Tonkin
Mardi 20 février de 9h à 12h
SAINT CYPRIEN
Hôtel de Ville - Salle Estivo
Place Desnoyot
Jeudi 22 février de 9h à 12h
ESTAGEL
Hôtel de Ville - Salle des Mariages
6, Av du Docteur Torralba
Mercredi 28 février de 9h à 12h
BENIATAS
Cabinet annexé à l'Hôtel de Ville Service Urbanisme, 1er étage, Bureau n°2
Place du Europe
Mercredi 28 février de 14h à 17h
CANET EN ROUSSILLON
Centre Technique Municipal
16, Boulevard Les Bigues
Mardi 5 mars de 9h à 12h
VIGNAROU
Hôtel de Ville - Salle du Conseil
5, Place de la République
Mercredi 6 mars de 9h à 12h
LE BARROIS
Hôtel de Ville - Salle Victor Hugo
Boulevard du 14 Juillet
Jeudi 7 mars de 14h à 17h
VILLENEUVE DE LA RAHO
Hôtel de Ville - Salle des Mariages
1, rue Général de Gaulle
Lundi 11 mars de 14h à 17h
PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS
Le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'observations à remplir
non mobiles, cotés et paraphés par un des membres de la Commission d'enquête,
sur lequel les observations, propositions et contre-propositions du public
seront à effectuer et à déposer au SCOT Plaine du Roussillon - par mail :
scot-roussillon@democratie-active.fr sur le registre dématérialisé :
https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur la révision du Schéma de Cohérence
Territoriale (SCOT) de la Plaine du Roussillon
Enquête publique
du 5 février au 13 mars 2024 inclus (17 h)

OBJET, DURÉE ET SIÈGE DE L'ENQUÊTE
Par arrêté en date du 19 décembre 2023, le Président du Syndicat mixte du
SCOT de la Plaine du Roussillon a formalisé la mise en œuvre de l'enquête
publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon arrêté le
25 septembre 2023.
Cette enquête se déroulera du lundi 5 février au mercredi 13 mars 2024 inclus (17h).
Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Syndicat mixte du SCOT Plaine
du Roussillon.

La SCOT est un document de planification territoriale élaboré à l'horizon 2027 à
l'initiative des 4 EPCI membres du Syndicat mixte, concernent 77 communes
et près de 341 000 habitants.
COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par décision n°220012304 du 17 octobre 2023, le Tribunal Administratif de
Montpellier a désigné une Commission d'enquête publique : Monsieur
Jacques GABRIEL en qualité de Président, Madame Anne-Sophie PACHO-
NELLE en qualité de membre titulaire, et de Monsieur Jean-Paul SERVET en
qualité de membre titulaire. En cas d'empêchement de l'un des membres
titulaires, celui-ci sera remplacé(e) par Monsieur Thierry WIEGAND-FLAY-
MOND en qualité de membre suppléant.
CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUÊTE
Le dossier est constitué des éléments suivants :

- L'Arrêté du 18 décembre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique
relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon ;
- La délibération prise par le Comité syndical le 6 novembre 2017 prescrivant le
révisé du SCOT ;
- La délibération prise par le Comité syndical le 25 septembre 2023 et relative à
la mise en œuvre du projet de SCOT révisé et à l'arrêt du bilan de la concertation ;
- Le Projet de SCOT arrêté et composé : d'un rapport de présentation (un
diagnostic territorial actualisé en 8 axes thématiques ; une évaluation environne-
mentale ; un rapport sur la justification des choix retenus pour l'élaborer en
2027) ; d'un cahier des charges relatif aux éléments du patrimoine bâti dans
un cadre annexé déterminant les espaces de nature en ville), du Projet d'Amé-
nagement et de Développement Durables (PADD), et du Document d'Orien-
tations et d'Éléments d'Évaluation des Impacts (DOEEI) associant une cartographie et un commentaire Document
d'Aménagement Régional et Commercial (DAIRC) ;
- Le bilan de la concertation et ses annexes ;
- Le recueil des avis émis par les personnes publiques associées et les orga-
nismes consultés sur le projet de SCOT arrêté conformément au Code de
l'Urbanisme (dont celui émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
(MIRE) ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon
dont cette dernière s'intègre dans la procédure administrative relative au projet.

Le dossier est accompagné d'un registre d'enquête sur lequel le public pourra
consigner ses observations.
MISE EN VENTE DU DOSSIER D'ENQUÊTE
Le dossier d'enquête est consultable durant toute la durée de l'enquête publique :

- A. En version papier :
- Au Siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, 9, Espace Médi-
terranée - 6ème étage - 66000 PERPIGNAN (du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 17h (16h le vendredi))
- Le siège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI),
membres du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, aux horaires
d'ouverture habituels au public :

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée : 11 Bd Saint Antoine, Perpi-
gnan (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 13h30/17h30 sauf le vendredi 18h30)

La Communauté de Communes des Appres : Allée Hector Capdeyrette, Thuir (du
lundi au vendredi : 8h30/12h - 14h/17h)
La Communauté de Communes Roussillon Cofreil : Place Henri Deshay, Mo-
sur-Têt (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 13h30/16h30 ; vendredi : 8h30/12h30)
La Communauté de Communes du Roussillon : 18 Rue JJ Tharaud, Saint-
Cyprien (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h30 sauf le vendredi 18h30)

- Dans les communes déléguées comme lieux de permanence, aux horaires d'ou-
verture habituels au public :

Bellevet : 1, Place de la Halle (mardi et jeudi : 8h30/12h - 13h30/16h30)
Canet en Roussillon : Centre Technique Municipal, 16 Bd Les Bigues (du lundi au
vendredi : 8h30/12h - 13h30/16h30) - Cornella Del Vercol : mairie, 1 Place du
Tonkin (du lundi au vendredi 8h30/12h - 13h30/16h30 ; vendredi 17h) - Estagel :
mairie, 5 Avenue du Docteur Ecoffier (du lundi au vendredi : 8h30/12h -
13h30/17h) - Ile Sur Têt : mairie, 107 bis Avenue Pasteur (du lundi au vendredi :
8h30/12h - 13h30/17h) - Le Barrois : mairie, Boulevard du 14 Juillet (du lundi au
vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - Perpignan : mairie de quartier Nord, 39
Avenue du Maréchal Joffre (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) ;
vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - Perpignan : mairie de quartier Nord, 39
Avenue du Maréchal Joffre (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) ;
vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - Saint-Cyprien : mairie, Place Desnoyot (du lundi au
vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - Thuir : mairie, 30
Boulevard Léon Jean Grégory (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) ;
vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - Thuir : mairie, 30
Boulevard Léon Jean Grégory (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) ;
vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - Villeeneuve de la Raho : mairie, 1 Rue du Général de Gaulle (du
lundi au vendredi : 8h30/12h - 14h30/17h sauf vendredi : 10h) - Vignarou : mairie, 5
Place de la République (du lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10h/12h)

B. En version dématérialisée :

- Sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon :
www.scot-roussillon.fr (rubrique « La révision du schéma d'enquête publique »)
- Sur l'adresse Web du registre dématérialisé :
https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/

Le dossier d'enquête publique sera en accès libre et gratuit sur un poste infor-
matique au siège de l'enquête publique (Syndicat mixte - voir adresse et horaires
d'ouverture ci-dessus).

Enfin, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant toute la
durée de celle-ci, toute personne pourra, sur sa demande à son frais, délé-
guer un représentant au dossier d'enquête publique auprès du Syndicat mixte du SCOT
Plaine du Roussillon.

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE (Accueil au public)
La Commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses
membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations
écrites ou orales, ainsi que ses propositions et contre-propositions dans les lieux,
aux jours et horaires suivants :

THUR

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Plaine du Roussillon

Enquête publique du 5 février au 13 mars 2024 inclus (17 h)

OBJET, DUREE ET SIEGE DE L'ENQUETE

Par arrêté en date du 18 décembre 2023, le Président du Syndicat mixte du SCOT de la Plaine du Roussillon a formalisé la mise en œuvre de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon arrêté le 26 septembre 2023.

Cette enquête se déroulera du lundi 5 février au mercredi 13 mars 2024 inclus (17h). Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

Le SCOT est un document de planification territoriale élaboré à l'horizon 2037 à l'échelle des 4 EPCI membres du Syndicat mixte, concernant 77 communes et près de 341 000 habitants.

COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision n°E23000123/34 du 17 octobre 2023, le Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une Commission d'enquête composée de: Monsieur Jacques GABORY en qualité de Président, Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE en qualité de membre titulaire, et de Monsieur Jean-Paul SERVET en qualité de membre titulaire. En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci/celle-ci sera remplacé(e) par Monsieur Thierry WIEGAND-RAYMOND en qualité de membre suppléant.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- L'Arrêté du 18 décembre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon ;
- La délibération prise par le Comité syndical le 6 novembre 2017 prescrivant la révision du SCOT ;
- La délibération prise par le Comité syndical le 26 septembre 2023 et relative à l'arrêt du projet de SCOT révisé et à l'arrêt du bilan de la concertation ;
- Le Projet de SCOT arrêté et composé : d'un rapport de présentation (un diagnostic territorial décliné en 8 cahiers thématiques dont l'état initial de l'environnement ; une évaluation environnementale ; un rapport sur la justification des choix retenus pour élaborer le PADD et le DOO ; un cahier annexe répertoriant les éléments du patrimoine bâti rural ; un cahier annexe délimitant les espaces de nature en ville), du Projet d'Aménagement et De Développement Durables (PADD), et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) assorti d'une carte de synthèse et comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) ;
- Le bilan de la concertation et ses annexes ;
- Le recueil des avis émis par les personnes publiques associées et les organismes consultés sur le projet de SCOT arrêté conformément au Code de l'Urbanisme (dont celui émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale/MRAE) ;
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette dernière s'insère dans la procédure administrative relative au projet.

Le dossier est accompagné d'un registre d'enquête sur lequel le public pourra consigner ses observations.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête est consultable durant toute la durée de l'enquête publique :

A. En version papier :

- Au Siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, 9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)

- Au siège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), membres du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, aux horaires d'ouvertures habituels au public :

La Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée : 11 Bd Saint Assiscte, Perpignan (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 13h30/17h30 sauf le vendredi 16h30)

La Communauté de Communes des Aspres : Allée Hector Capdellaire, Thuir (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 14h/17h)

La Communauté de Communes Roussillon Conflent : Place Henri Demay, Ille sur Têt (du lundi au jeudi : 8h30/12h30 - 13h30/16h30 ; vendredi : 8h30/12h30)

La Communauté de Communes Sud Roussillon : 16 Rue JJ Tharaud, Saint Cyprien (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30/17h30 sauf le vendredi 16h30)

- Dans les communes définies comme lieux de permanence, aux horaires d'ouverture habituels au public :

Bélesta : 1, Place de la Mairie (mardi et jeudi : 9h/12h30 - 13h30/16h30)

Canet en Roussillon : Centre Technique Municipal, 16 Bd Las Bigues (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h30/16h30) - **Corneilla Del Vercol** : mairie, 1 Rue du Tonkin (du lundi au vendredi 9h/12h - 16h/18h, sauf vendredi 17h) - **Estagel** : mairie, 6 Avenue du Docteur Torrelles (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Ille Sur Têt** : mairie, 107 bis Avenue Pasteur (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Le Barcarès** : mairie, Boulevard du 14 juillet (du lundi au vendredi : 8h30/12h - 13h30/17h) - **Perpignan** : mairie de quartier Nord, 39 Avenue du Maréchal Joffre (du lundi au vendredi : 8h30/12h30 - 14h00/17h00) - **Rivesaltes** : bâtiment annexe à la mairie, Service Urbanisme, 1^{er} étage, bureau n°2, Place de l'Europe (du lundi au jeudi : 9h30/12h - 14h/18h ; vendredi : 9h30/12h - 13h30/16h30) - **Saint Cyprien** : mairie, Place Desnoyer (du lundi au jeudi 8h/12h - 13h30/17h30 ; vendredi : 8h/12h - 13h/16h) - **Thuir** : mairie, 30 Boulevard Léon Jean Grégory (du lundi au vendredi : 8h/12h - 13h/17h) - **Tresserre** : mairie, 5 Rue du Pla del Rey (du lundi au vendredi : 9h/13h - 14h30/16h30) - **Villeneuve de la Raho** : mairie, 1 Rue du Général de Gaulle (du lundi au vendredi : 9h/12h - 14h/17h sauf vendredi : 16h) - **Vingrau** : mairie, 5 Place de la République (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10h30/12h)

B. En version numérique :

- Sur le site Internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon : www.scot-roussillon.fr (rubrique « La révision du schéma / enquête publique »)

- Sur l'adresse Web du registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Le dossier d'enquête publique sera en accès libre et gratuit sur un poste informatique au siège de l'enquête publique (Syndicat mixte - voir adresse et horaires d'ouverture ci-avant)

Enfin, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de cette dernière, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUETE (Accueil du public)

La Commission d'enquête publique représentée par un ou plusieurs de ses membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, ainsi que ses propositions et contre-propositions dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

THUIR Maison du Citoyen (salle Léon Jean Grégory - RDC) Avenue du Docteur Ecoiffier Mercredi 7 février de 9h à 12h	PERPIGNAN Mairie de Quartier Nord Salle de réunion 39, Av du Maréchal Joffre Mercredi 7 février de 14h à 17h	BELESTA Hôtel de Ville - Salle du Conseil 1, Place de la Maine Mardi 13 février de 9h à 12h
TRESSERRE Hôtel de Ville - Bureau 5, Rue du Pla del Rey Mardi 13 février de 14h à 17h	Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon Bureau 9, Espace Méditerranée - 6 ^{ème} étage - PERPIGNAN Samedi 17 février de 9h à 12h	
ILLE SUR TET Espace la Catalane - Salle Henri Demay 4, Avenue Chopin Lundi 19 février de 9h à 12h	CORNEILLA DEL VERCOL Hôtel de Ville - Bureau 1, Rue de Tonkin Mardi 20 février de 9h à 12h	SAINT CYPRIEN Hôtel de Ville - Salle Escaro Place Desnoyer Jeudi 22 février de 9h à 12h
ESTAGEL Hôtel de Ville - Salle des Mariages 6, Av du Docteur Torrelles Mercredi 28 février de 9h à 12h	RIVESALTES Bâtiment annexe à l'Hôtel de Ville Service Urbanisme, 1 ^{er} étage, Bureau n°2 Place de l'Europe Mercredi 28 février de 14h à 17h	CANET EN ROUSSILLON Centre Technique Municipal 16, Boulevard Las Bigues Mardi 5 mars de 9h à 12h
VINGRAU Hôtel de Ville - Salle du Conseil 5, Place de la République Mercredi 6 mars de 9h à 12h	LE BARCARES Hôtel de Ville - Salle Victor Hugo Boulevard du 14 Juillet Jeudi 7 mars de 14h à 17h	VILLENEUVE DE LA RAHO Hôtel de Ville - Salle des Mariages 1, Rue Général de Gaulle Lundi 11 mars de 14h à 17h

PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des membres de la Commission d'enquête, sur lequel les observations, propositions et contre-propositions du public sur le projet de SCOT arrêté pourront être consignées.

Toute observation portant sur ce projet pourra être formulée auprès des Commissaires enquêteurs lors des permanences organisées.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du Président de la Commission d'enquête par courrier : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête publique, Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon - 9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage - 66000 PERPIGNAN / par mail : scot-roussillon@democratie-active.fr / sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

Pendant la durée de l'enquête publique :

- Les courriers réceptionnés sur le registre dématérialisé et sur l'adresse mail de ce dernier seront consultables en ligne sur le registre dématérialisé ;
- Les courriers réceptionnés au Syndicat mixte, siège de l'enquête publique, seront annexés dès leur réception sur le registre d'enquête publique et pourront être consultés par le public au siège du Syndicat mixte.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête seront transmis dans un délai d'un mois au Président du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

Pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, ces documents seront tenus à la disposition du public au siège du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, au siège des 4 EPCI, au siège des 13 communes arrêtées comme lieux de permanences, et à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Ils seront également publiés sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon : www.scot-roussillon.fr et sur le registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/scot-roussillon/>

DECISION / APPROBATION DU SCOT REVISE

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCOT révisé, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public ainsi que du rapport de la Commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

MESURES DE PUBLICITE

Le présent avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux diffusés dans les PO, à savoir l'Indépendant et la Semaine du Roussillon. Cet avis sera également affiché au siège des 4 EPCI membres et dans chacune des 77 communes du périmètre du SCOT Plaine du Roussillon. Il sera également publié au siège et sur le site internet du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information relative au projet de SCOT arrêté ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de la Responsable du Syndicat mixte du SCOT de la Plaine du Roussillon (Mme Eve GOZE) par mail (ecotale@ne-roussillon@orange.fr) ou par téléphone (04 68 37 79 52) de 9h à 17h et de 14h à 17h du lundi au vendredi (16h le vendredi).

Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon

9, Espace Méditerranée - 6^{ème} étage

66000 PERPIGNAN - Tel : 04 68 37 79 52

www.scot-roussillon.fr



ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Indoctrinement, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements de l'Aude et des Pyrénées Orientales...

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RAPPEL

Objet, durée et siège de l'enquête. Par arrêté en date du 18 octobre 2023, le Président du Syndicat mixte du SCOT de la Plaine du Roussillon a formalisé la mise en œuvre de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Commission d'Enquête Publique. Par décision n°E2300012324 du 17 octobre 2023, le Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une Commission d'enquête composée de Monsieur Jacques GABORY en qualité de Président...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

Constitution du dossier d'enquête. Le dossier est constitué des éléments suivants: - L'Arrêté du 18 octobre 2023 portant sur l'organisation de l'enquête publique relative au projet de SCOT révisé de la Plaine du Roussillon...

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS SUPÉRIEURS A 0 000 €

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de Villeneuve de la Raho

Mari et adresse officielle de l'organisme acheteur: Maire de Villeneuve de la Raho, Mme Le Maire Jacqueline FIELES

Objet du marché: Marché public de travaux d'aménagement d'un espace de loisir dédié aux sports de loisir (PUMPTRACK)

Type de procédure: Procédure adaptée/Marché de travaux

Lieu de réalisation: Route de Bages, terrain accolé au stade Pierre GERMA

Parcelle AK110

Prévisions chiffrées en lots: OUI (3 lots)

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature: Français

Modalités d'ouverture des offres: Voir règlement de consultation

Critères d'attribution: Voir règlement de consultation

Délai limite de réception des offres: vendredi 16 mars à 12h00

Délai minimum de validité des offres: 30 jours à compter de la date limite de réception des offres

Nom de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / Numéro adjudicatif: MAPA 2024-01

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et techniques peuvent être obtenus: Services Marchés Publics

Correspondant technique: M. PICARD Florian, Directeur Général Adjoint

1 Avenue du Général de Gaulle 66180 Villeneuve De La Raho

Tel: 04-68-55-91-05

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus: Maire 1 Rue Général de Gaulle - BP 53 66180 Villeneuve De La Raho

Tel: 04-68-55-91-05

Url: http://www.marches-publics.info

Date d'envoi du présent avis à la publication: Le 8 février 2024

Mme Le Maire Jacqueline FIELES

VENTES ENCHÈRES

VENTES MOBILIÈRES

POLLESTRES ENCHÈRES

MERCREDI 14 FÉVRIER 2024

9H : 1 rue du Trém 66200 FIVESALTES

Parle - BATH MILDI SERVICES - / MUSA

(M. SANTODOMO) GINGO VESTIAIRES, GROUPÉ ÉLECTROGENÈRE HILTI, PISTOLET À GAZ HILTI, CLOUVERIE HILTI, DIVERS MATÉRIELS

En suivant vers 10 H 30 : devant la salle des Ventes de Pollestres

Suites LJS MR LAURENT M...

Décourcousselle, Toucousselle à gazon, Taille Haies, Un fourgon Peugeot boxer 01/2003 318300 Km compteur

Frais 14,28% Chèque obligatoire.

SCP SAMSON COLOMER BEZARD

Commission de justice associée à Paris, Tél. 01.67.78.22.01 www.encheres96.com

VENTES IMMOBILIÈRES

SCP d'Avocats SAGARD, CODERCH-HERRE & Associés

13 rue de l'Arge - 66000 PERPIGNAN Tél. 04.68.34.42.12

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

LE VENDREDI 23 MARS 2024 à 9 heures Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN 66000, 5 Boulevard des Pyrénées (salle du Tribunal de commerce)

DESIGNATION

COMMUNE DE CANET EN ROUSSILLON Résidence MALIBU RIVIERA

Résidence Sierra Nevada 141 Avenue des Bains de Connet

Dans un ensemble immobilier de luxe, à usage d'habitation touristique et patrimoniale, les parties divisées et indivises dépendant d'un ensemble en copropriété cadastré sous les références suivantes: Section BT N° 247 pour 5 ha 16 a 80 ca servit;

Dans le volume 15P

Dependants d'un ensemble de trois lots, identifiés sous les lettres A,B et C et dénommés respectivement SIERRA MADRE, SIERRA LEONE et SIERRA NEVADA.

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés: ILOT C - SIERRA NEVADA

Dans le bâtiment 3

LOT NUMÉRO CHAÎNETEUX (E2)

Au rez-de-chaussée du bâtiment désigné sous le terme "LOT C" sur le plan de masse et dénommé "SIERRA NEVADA" un appartement de type T2 (N° 252 mentionné sur le plan) composé de:

Entrée (2,86 M²), séjour-cuisine (24,70 M²), chambre + placard (11,61 M²), salle de bains + WC (5,07 M²) et deux terrasses, d'une superficie habitable de 41,30 M² environ et d'une superficie de terrasse de 13,70 M² avec les "33.0066" des P.C.G. et les 23/90° des P.C.S de l'lot C

Cet ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et été décrit en détail dans le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/02/2023 Volume 2007 P N° 1684.

Le tout plus amplement décrit par Me FOURCADE Commissaire de Justice associée de la SCP SOLEIL GAULIER BOYER FOURCADE dans un PV descriptif en date du 3 JUILLET 2022 complété d'un rapport des diagnostics immobiliers établi par le cabinet DIAG & Associés.

SYNDICAT D'OCCUPATION

Le Syndic de la copropriété est la SAS FONCIA 2 Place de la Méditerranée à CANET EN ROUSSILLON

L'appartement est occupé par des locataires selon contrat de location - obligation mensuelle saisonnière - à compter du 16/02/2023 venant à expiration au 30/06/2024 sans accord de reconduction du bailleur.

MISE A PRIX

SOIXANTE MILLE EUROIS 60.000,00 Euros

VISITE

La visite des biens, objet de la vente, est faite le LUNDI 4 MARS 2024 de 11H à 12H avec le concours de la SCP BOYER FOURCADE & Associés

CREANCIER POURSUIVANT

La BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, Société Coopérative de Banque Populaire, inscrite au RCS de NICE sous le N° 058 801 481 dont le siège social est 487 Promenade des Anglais BP 421 à NICE 06202 Cedex 03 - pris en la personne de son directeur Général et domicilié, successeur délégué BANQUE POPULAIRE PROVENCE ET CORSE SA Coopérative de Banque Populaire à capital variable, inscrite au RCS de MARSEILLE sous le numéro B 058 801 481 dont le siège est 247 Avenue du Prado à MARSEILLE, agit à l'assemblée Générale extraordinaire en date du 22/11/2023 ayant pour Avocat la SCP d'Avocats SAGARD, CODERCH-HERRE & Associés n° 13 rue de l'Arge à PERPIGNAN 66000

LIEUX DE CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTES

Grefte du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Perpignan, 5 boulevard des Pyrénées 66000 PERPIGNAN (Rég N° 2276) ou au cabinet de la SCP SAGARD, CODERCH-HERRE & Associés, 13 rue de l'Arge 66000 PERPIGNAN

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de PERPIGNAN

Advertisement for 'VOTRE JOURNAL EST LOCAL VOTRE CONSEILLER AUSSI'. Includes a photo of a child, contact information (04 3000 11 66), and a QR code for digital access.

Advertisement for 'LA RAPIDITÉ, C'EST VOTRE QUOTIDIEN'. Promotes fast delivery of newspapers and includes contact information.

^

Schéma territorial de la Plaine du Roussillon : la parole aux habitants

2/3/24

URBANISME

Le nouveau SCOT, pour Schéma de cohérence territoriale de la Plaine du Roussillon, validé en septembre 2023, fait en ce moment même l'objet d'une enquête publique où les habitants sont invités pour quelques jours encore à se manifester et formuler leurs observations.

600 pages réparties dans 15 cahiers riches d'actes administratifs, de diagnostics, d'orientations, de cartes, et de schémas. Voilà à quoi ressemble le projet de SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de la Plaine du Roussillon révisé et arrêté par délibération le 26 septembre 2023. Les grandes lignes de l'aménagement du territoire dans ce secteur des Pyrénées-

« Cela peut apporter quelque chose »

Orientales y sont fixées pour quinze ans, à l'horizon 2 037. 344 145 habitants de 77 communes, soit 70 % de la population du département, sont concernés. Et dès à présent consultés. En effet, par souci de pédagogie, depuis le 5 février et jusqu'au 13 mars inclus est ouverte une enquête publique où tout ce petit monde est invité à mieux comprendre les ficelles de ce document et à donner son avis sur les délibérations prises par le Comité syndical du Syndicat mixte composé des élus dési-

gnés par les quatre EPCI membres (c'est-à-dire les communautés de communes de Perpignan Méditerranée Métropole, des Aspres, de Roussillon Conflent et de Sud Roussillon). Quelle est la marche à suivre ?

Elle est simple. Sur internet, en consultant le site www.democratie-active.fr/scot-roussillon/, il est possible de déposer une observation de manière anonyme ou non. Des registres dématérialisés compteraient une centaine d'observations. Qui peuvent aussi être adressées au Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon, soit de manière numérique (scot-roussillon@democratie-active.fr), soit de manière manuscrite (9 Espace Méditerranée, 66000 Perpignan). Bien entendu, les intercommunalités et les communes en charge des permanences reçoivent aussi le public pour recueillir leurs remarques.



Les maires Christophe Manas, Jean-Paul Billès (aussi président du syndicat mixte SCOT Plaine du Roussillon) et Jean-Louis Chambon, ont défendu le bien-fondé du SCOT.

PHOTOS MICHEL CLEMENTZ

« On donne une fenêtre de tir pour faire évoluer le document », explique le maire de Pézilla-la-Rivière et président du SCOT, Jean-Paul Billès. Une fois que les commissaires enquêteurs (trois titulaires et un suppléant) « désignés par le Tribunal administratif et travaillant en toute indépendance » auront réuni les observations, ils donneront un avis. « Nous examinerons toutes les remarques et nous les prendrons en compte, cela peut apporter quelque chose. Au besoin, nous verrons comment amender », assure Jean-Paul Billès. L'adoption du nouveau schéma est fixée à juin 2024.

La création de 34 500 logements prévue dans le schéma fait quelque peu grincer des dents. Pour Christophe Manas, le maire de Corneilla-del-Vercol, « face à une croissance démographique

de +0,7 %, on répond à des besoins. Sans spéculer et en favorisant le développement agricole. » « On crée un monde désirable dans un contexte économique et environnemental compliqué », se convainc Jean-

Louis Chambon, le maire de Canohès. Pour mémoire, le dernier document établi avait été attaqué au tribunal administratif, puis porté en appel. La procédure avait duré un an.

Laura Causanillas



Le SCOT révisé pour la Plaine du Roussillon compte 600 pages réparties dans 15 cahiers.

Quelles sont les quatre dernières permanences ?

1. **Canet-en-Roussillon**, au centre technique municipal : le mardi 5 mars de 9 heures à 12 heures
2. **Vingrau**, en mairie : le mercredi 6 mars, de 9 heures à 12 heures
3. **Le Barcarès**, en mairie : le jeudi 7 mars, de 14 heures à 17 heures
4. **Villeneuve-de-la-Raho**, en mairie : le lundi 11 mars, de 14 heures à 17 heures

P04CT-2

Canet-en-Roussillon

24/2/24

Enquête publique liée à la révision du Scot

Nadine Pons conseillère municipale (liste d'opposition La gauche écologiste et solidaire pour Canet) communique. Le Scot (Schéma de cohérence territoriale) de la plaine du Roussillon est un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire, habitat, mobilité, commer-

ces, environnement, paysage. Le périmètre du Scot recouvre 77 communes dont Canet et la communauté urbaine. Une fois validé par le préfet, il sert de cadre contraignant à toutes les initiatives. Particulièrement important pour les années à venir, « nous vous invitons à aller con-

sulter l'enquête publique ouverte du 5 février au 23 mars. Nous nous inquiétons quant à la poursuite d'une urbanisation sans cadre contraignant, ces conséquences sur notre territoire et la distorsion entre ce Scot et la loi Climat et résilience de 2021 ainsi que l'objectif national de Zéro

artificialisation nette (ZAN). Les détails concernant le mode d'emploi pour une intervention citoyenne, trop peu mise en avant, sont en ligne sur le site ».

> <https://scot-roussillon.fr/la-revision-du-schéma-enquete-publique>

1

Sécheresse : « Il faut agir vite et il faut du courage »

« Nous n'avons pas d'eau, mais nous avons des idées ! »

SÉCHERESSE

À l'issue du comité de « politique publique sur l'eau » d'hier, le secrétaire général de la préfecture, Yannick Marcon, a présenté un plan d'actions pour mieux gérer la sécheresse cette année. Focus sur les principales mesures annoncées.



Y aura-t-il suffisamment d'eau pour passer l'été 2024 ? Un sujet tabou ?

Le projet Eau'rizon 70

« Il y a plus de deux ans les trois vallées Tech, Têt, Agly et d'autres acteurs se sont réunis pour lancer une grande étude sur les problématiques du réchauffement climatique et de la ressource en eau », mobilise Alexandre Puignau. « L'objectif est de partager avec le plus grand nombre la situation de notre département, que l'on soit d'accord sur l'état des lieux et que l'on trouve des solutions ensemble. Le monde agricole, les associations environnementales, les élus, les techniciens y participent. C'est quand on se confronte que l'on trouve des solutions pérennes loin des réunions feutrées. Il faut s'en inspirer ».

Billet

Rattraper le temps perdu

Christophe Béchu reviendra donc en Pays Catalan dans un mois au plus tard pour arbitrer les prochaines décisions à prendre. Difficile pour le ministre de la Transition écologique, de régler le problème de la sécheresse sur cette visite. Impossible aussi pour lui de rattraper le retard pris dans la gestion de l'eau dans le département. Car le ministre n'a pas manqué de rappeler l'état général des canalisations et des canaux d'irrigation « dans un territoire qui compte 200 Associations Syndicales Autorisées (ASA), ce qui est beaucoup ». Et complexifie les choses. D'autant qu'il insiste : l'état n'a pas la compétence de l'eau. Ceci étant dit, Christophe Béchu s'est montré pragmatique durant son déplacement. En traçant sa feuille de route pour préserver la ressource en eau. En demandant des projets solides et concrets à développer dans les mois à venir. En termes de faisabilité foncière ou financière, le ministre veut des dossiers déjà bien ficelés pour pouvoir aider le département au plus vite.

Mais l'état ne fera pas pleuvoir des millions d'euros. C'est en substance le message que Christophe Béchu est venu faire passer. Que tout le territoire doit se mettre au travail pour sortir dans les 15 jours sept projets de solution. Et c'est le préfet Thierry Bomnier qui va désormais orchestrer cette mission d'urgence. En travaillant au plus près du territoire. Vallée par vallée. Voilà le premier tour de manœuvre ministériel. Mais dans le débat sur la crise de l'eau dans le département, un élément manque toutefois à l'appel. À aucun moment, ce jeudi, il n'a été question de démo-graphie. Un sujet pourtant fondamental dans l'étude globale de la gestion de la ressource en eau dans le département.

M. M.

22/3/24

Démographie et urbanisation

« On ne peut pas mettre sous cloche le département, mais il faut lever le pied »

Faut-il ou non mettre fin ou un frein à l'urbanisation et à la croissance démographique dans les Pyrénées-Orientales ? Le débat est ouvert par certains. Alexandre Puignau ne l'esquive pas et avance des pistes.

« Je pense que nous ne pouvons plus continuer sur cette croissance démographique et l'urbanisation de notre territoire à ce rythme tant que nous n'avons pas mis sur les rails des solutions. On ne peut pas mettre sous cloche notre département, mais, tant que l'on n'a pas mis en place les solutions, il faut lever le pied. Et donc, il faut accompagner le monde du bâtiment pour qu'il ne soit pas celui que l'on sacrifie. Et comment l'état nous accompagne sur cette période ? C'est bien aussi le sujet d'un plan Marshall. On ne peut pas attendre 6 à 10 ans. Il faut que l'état et les collectivités locales sortent de leur inertie. La loi Climat et résilience est un outil pour que l'on

29/1/24

prene la mesure avec courage et que l'on agisse. Un exemple, pour les maires, il existe le suris à s'attacher qui peut permettre de mettre des projets en stand-by, de mettre sur pause, le temps de mettre en place nos solutions choisies. La aussi, l'état doit être aux côtés des maires. Nous avons intérêt collectif à faire des démonstrations pour que la population continue de jouer le jeu ».



2

Sécheresse : le Département débloque plus d'un million d'euros

POLITIQUE

L'interminable épisode de sécheresse que subissent les Pyrénées-Orientales depuis l'hiver 2022 s'est invité sur la table du conseil départemental ce mardi. Près d'une dizaine de délibérations liées à la préservation et la gestion de la ressource en eau ont été soumises au vote des élus.

Comment ces communes du Conflent tentent de pallier le manque d'eau



Les P.-O. seul département de France où les nappes restent dans le rouge

La Métropole adapte le territoire à la sécheresse

Un partenariat a été signé entre PMM et l'agence de l'eau dans le cadre d'opérations liées à la préservation de l'eau et à la sécurisation de l'approvisionnement.

Les agriculteurs déposent une motion pour « sauver » l'accès à l'eau

SÉCHERESSE

À l'occasion de la session plénière de la Chambre d'agriculture, une motion a été votée, avec l'objectif de faire avancer au plus vite les projets destinés à sécuriser la ressource en eau des Pyrénées-Orientales, après deux ans de sécheresse.



SÉCHERESSE

En ce printemps 2024, la sécheresse dans les Pyrénées-Orientales semble vraiment pas épargner personne même les petites communes bénéficiant d'un peu de proximité avec les monts catalans.

► PAYS CATALAN

6/3/24

5/4/24

► LE FAIT DU JOUR

19/1/24

3 mm de pluie prévus, pas plus

Sécheresse

Les villes portuaires s'engagent sur l'eau avec « un projet pilote pour le littoral »

ENVIRONNEMENT

Ce mercredi 3 avril 2024, la préfecture et l'union des villes portuaires d'Occitanie signaient une convention ratifiant l'embauche d'une chargée de mission « Littoral ». L'une des nombreuses mesures mises en place dans le cadre de la gestion de la ressource en eau.

Loi Climat : une urbanisation effrénée en 2021 pointée du doigt

L'INDEPENDANT SAMEDI 20 JANVIER 2024

L'autorité environnementale pointe l'urbanisation prévue en Roussillon

POLITIQUE

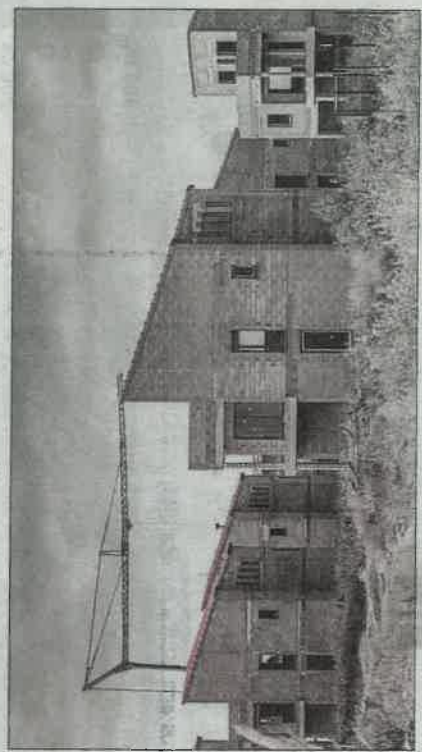
Dans un récent avis, la Mission régionale d'autorité environnementale invite les élus à « questionner » le projet de Schéma de cohérence territoriale de la plaine du Roussillon (Scot), qui prévoit la construction de 34 500 logements d'ici 2037. L'autorité souligne une « situation extrêmement tendue vis-à-vis de la ressource en eau. »



Projet d'urbanisation du Roussillon d'ici 2037 : les écologistes mobilisent

ENVIRONNEMENT

Débutée le 5 février, l'enquête publique autour du projet de Schéma de cohérence territoriale (Scot) de la plaine du Roussillon, qui prévoit entre autres la construction de 34 500 nouveaux logements d'ici 2037, se poursuit jusqu'au 13 mars. Les associations écologistes sont vent debout. Et l'ont fait savoir au commissaire enquêteur.



Le Schéma de cohérence territoriale actuellement soumis à enquête publique planifie l'artificialisation de 818 hectares sur les 13 prochaines années. PHOTO NICOLAS PARENT

En 2021, année pour laquelle l'Etat a déjà rendu les données publiques, le nombre d'hectares de terres vierges urbanisées en Roussillon a dépassé de 68 % la trajectoire que fixe la loi Climat en matière de diminution de l'artificialisation d'espaces naturels sur la période 2021-2031. L'association Frene s'insurge.

« Certaines communes vont souffrir »

Autre effet pervers, selon la Frene, la possibilité, offerte par la loi, de laisser les municipalités mutualiser et se partager le volume de terres naturelles pouvant être artificialisées au niveau des communautés de communes pourrait créer une concurrence entre les collectivités : « Les communes vont devoir se réparer les dents à construire. Et celles qui ont lancé leurs projets en premier seront les premières servies. Or, une fois que les communautés de communes auront obtenu le plan d'occupation des sols, les permis de construire ne pourront plus être attribués. Ou du moins, si les sont, ils pourront être attaqués et annulés en tribunal administratif. » Jean-Paul Billès confirme. « De plus, pour certaines zones d'aménagement concerté (ZAC), comme celle du golf de Villeneuve-de-la-Raho (sur laquelle la construction d'environ 600 logements est prévue, MDLR), les permis d'aménager sont attribués depuis longtemps, renchérit-il. Nous sommes obligés de les intégrer. Certaines communes vont souffrir du fait que d'autres ont des projets bien avancés. »

Par ailleurs, selon le président du Scot Roussillon, les « droits à construire » pourraient également être mutualisés et repartagés entre les différents départements de la région Occitanie, via le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (Sradet), en cours de révision. « En fonction des spécificités de chaque territoire, certains départements pourraient finalement avoir à réduire leur consommation d'espaces par rapport à la précédente décennie que de 4,5 %, quand d'autres devront diminuer de 60 % », explique Jean-Paul Billès. Le Sradet devrait être approuvé fin 2024.

Environnement

Une fausse pub contre le béton

« Sécheresse, Perpignan, Méditerranée, Métropole et la préfecture arrêtent la bétonisation du département... » En ce mardi, le slogan s'affiche en grand format sur le panneau publicitaire situé face au lycée Arago de Perpignan. En jetant un coup d'œil distrait, on pourrait croire à une communication officielle. Mais une rapide analyse suffit à s'apercevoir de la supercherie (logos détournés, etc.). Sur le côté, une insigne mais éloquent mention (« prise de position avancée et lucide suggérée à Perpignan Métropole ») vient confirmer les soupçons. Parler, l'un des membres du mouvement écologiste Alternatiba, à l'origine de cette « blague de potache » militante. « C'est un appel du pied aux décideurs locaux, poursuit-il. Alors que la Cop 28 va s'ouvrir ce jeudi à Dubaï, on veut rappeler que la lutte contre le



Militants d'Alternatiba à l'heure hier. PHOTO MICHEL CLEWENTZ

4

20 ans de polémique, la saga du projet de golf de Villeneuve-de-la-Raho

► ZAC GOLFIQUE Le périmètre ciblé



Ce matin à partir de 10 h 30 une vingtaine de partis politiques et d'associations appellent à manifester à Villeneuve-de-la-Raho contre le projet de golf dont le chantier vient de débiter. Un dossier qui suscite controverses et procédures depuis une vingtaine d'années. Petit historique, de rebondissement en coups de théâtre.

MOBILISATION

Tout a commencé en 2004. Lorsque le promoteur immobilier perpignanais Jean-François Carbonnell lance un premier projet de golf (avec deux parcours de 9 et 18 trous) sur un secteur de 130 hectares compris entre le lac de Villeneuve-de-la-Raho et le mas Palégy. À l'époque, l'actuelle maire de la commune, Jacqueline Friès, en poste depuis 2001, en est encore à son premier mandat. Le 18 juillet 2006, le préfet des Pyrénées-Orientales délivre un arrêté autorisant des travaux en vue de la création de ce complexe golfique dit du « château de Richemont ».

2004-2008 : un premier projet avorté

Inquiète pour la protection des zones humides et des habitats de faune et de flore protégés, la Fédération pour les espaces naturels et l'environnement (Frene) dépose un recours contre cette autorisation dans la foulée. Cependant, en 2008, l'aménageur abandonne son projet, vraisemblablement car il ne dispose pas de la maîtrise foncière de l'ensemble du site. La procédure n'engage pas Frene se conclura le 25 février 2012 par un non-lieu.

Sauf nu entretemps, le 16 janvier 2012, le préfet a déposé une demande d'enquête publique relative à un projet de golf ciblant les mêmes terrains, mais cette fois à l'initiative du promoteur toulousain Belin. C'est la naissance du projet actuel de golf 18 trous assorti de 600 logements et d'un hôtel porté par une société dédiée regroupant Belin et l'aménageur GGL.

2012-2014 : le préfet dit non, le tribunal dit oui

En juin 2012, l'enquête publique débouche sur

un avis favorable. Néanmoins, en octobre, le préfet René Bical décide finalement de refuser le projet, notamment en raison « des fortes tensions sur l'eau liées aux périodes successives de sécheresse ». Déjà...

Mais il en fallait plus pour décourager Jacqueline Friès et le groupe Belin, qui attaquent la décision du préfet en justice et obtiennent finalement gain de cause en 2014. Le projet redevient d'actualité.

2023 : coup d'envoi d'un chantier contesté

Nouveau problème : plusieurs propriétaires, dont Jean-François Carbonnell, refusent de vendre les terrains qu'ils possèdent sur le site au prix proposé. Cependant, en janvier 2019, après une nouvelle enquête publique, le préfet déclare le projet de golf d'utilité publique, ce qui ouvre la voie à l'expropriation des terrains en question.

Le chantier du golf débute finalement en novembre 2023. Mais les procédures en justice se poursuivent. Les propriétaires expropriés ont fait appel de la décision de décembre 2023 fixant le montant de leurs indemnités. Par ailleurs, le 28 décembre dernier, le préfet a prorogé la déclaration d'utilité publique du golf qui arrivait à échéance. La Frene et l'association En Commun ont déposé devant le tribunal administratif un recours sur le fond et une demande de suspension en urgence de cette prorogation. Jean-François Carbonnell et l'association Agiles sont eux aussi partie. Le tribunal examinera ces demandes de suspension dès ce 21 mars. La suite au prochain épisode.

Arnaud Andreu

Tout ce qu'il faut savoir sur la manif contre le golf de la Raho ce samedi

Le projet recueille le soutien du monde économique



Débuté en novembre dernier, le chantier de terrassement du golf avance peu à peu. NICOLAS PARENT

Climat : 92 universitaires s'indignent du projet de golf de la Raho

ENVIRONNEMENT

92 enseignants, chercheurs et ingénieurs de l'université de Perpignan viennent de cosigner une tribune pour alerter sur l'ampleur des effets du réchauffement climatique dans le département (sécheresse, etc.). Ils appellent les élus à prendre des décisions à même de permettre au territoire de s'adapter et dénoncent la poursuite de projets comme celui du golf de La Raho, jugé « anachronique ».

15/2/24

Un golf « pas en adéquation avec les ressources en eau »

LA RAHO

Les partis Unitat catalana et Les Ecologistes (ex-EELV) appellent à manifester contre le projet de golf de Villeneuve-de-la-Raho le samedi 16 mars. Le rendez-vous est fixé à 10 h 30 à l'entrée principale du lac emblématique de la commune et voisin des parcelles ciblées.

Le secrétaire départemental des Ecologistes (ex-EELV), Nicolas Berpoan, n'a pas de mots assez forts pour qualifier le non-sens que représente à ses yeux un tel projet. Lancé en novembre 2023, le chantier de la zone d'aménagement concerté golfe de Villeneuve-de-la-Raho, qui prévoit la création d'un golf de 18 trous, de 600 logements et d'un hôtel sur 150 hectares entre le lac et le Réart, a beaucoup de mal à passer. Sur tout en pleine période de sécheresse. « Nous nous opposons à ce projet depuis

16 mars prochain avec le parti Unitat catalana.

Pour l'abrogation de la déclaration d'utilité publique

« Ce projet de golf a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP), signée par le préfet en 2019 (et prorogée pour 5 ans de plus en décembre 2023, NDLR), qui permet d'exproprier les terrains privés situés sur le périmètre, rappelle pour sa part Aurégame Nivet, avocat et responsable de la section jeunes d'Unitat catalana. On ne comprend pas comment ce projet purement privé peut être déclaré d'utilité publique que compte tenu de l'état de la ressource en eau dans le département. C'est pourquoi nous appelons à une mobilisation massive le samedi 16 mars pour convaincre le préfet d'abroger la DUP ». Aurégame Nivet souligne également que les préfets de l'Aude et de l'Herault se sont récemment opposés à des projets de golf sur leurs territoires. Dans l'optique de la mobilisation du 16 mars, les Ecologistes et Unitat catalana travaillent désormais à l'élargissement du mouvement. « Nous souhaitons une manifestation transpartisane et conséquente,



Responsables des partis Les Ecologistes et Unitat catalana ce mercredi 14 février 2024 sur le site du futur golf de Villeneuve-de-la-Raho. NICOLAS BERPOAN

► SALON DES MAIRES 2024

L'INDÉPENDANT
JEUDI
21 MARS 2024

3

Avenir du golf de la Raho et sécheresse le ministre C. Béchu attendu au tournant

POLITIQUE

Le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, annoncé aujourd'hui dans le département, sera-t-il à la hauteur des espérances ? En déplacement au salon des maires à Perpignan puis sur la côte, c'est surtout sur le dossier de l'avenir du golf de Villeneuve-de-la-Raho qu'il est attendu de pied ferme. Mais les sujets relatifs à la ressource en eau sont légion.

« Je n'éluderai pas le sujet » du golf

Visite du ministre de la Transition écologique dans les P.-O. :

21/3/24

6

Mobilisés contre le golf : « Si ça peut aider le ministre à faire stopper ce projet »

15/3/24

LA RAHO

Près de 4 000 personnes ont manifesté hier pour dire « non » à la création d'un golf sur la commune.

Une mobilisation inédite qui témoigne de l'enjeu de ce projet sur le territoire alors qu'une sécheresse historique frappe le département depuis deux ans.



Une manifestation jamais vue dans les rues de Villeneuve-de-la-Raho.

PHOTOS MICHEL CLEBENZIT

Les voix de la population vont-elles compter ? Les milliers de personnes réunies ce samedi sur les bords du lac de la Raho veulent y croire. En famille, entre amis, entre militants politiques ou syndicaux, entre élus, entre catalanistes, entre écologistes, entre paysans et aussi entre voisins, c'est un immense cortège bruyant, bicolore et très émotionnel qui a manifesté dans la

présent, aujourd'hui, ça va peut-être aider le ministre de la Transition écologique Christophe Béchu à signer le recours en hiérarchie contre l'arrêté de prorogation de la déclaration d'utilité publique de décembre 2023. Il faut espérer.

Une idée qui est devenue aberrante

Une idée qui est devenue aberrante



La manifestation contre le golf de ce samedi 16 mars a réuni autour de 4 000 personnes à Villeneuve-de-la-Raho.

« Si rien ne change, ça risque de se durcir »

20/3/24

Journaliste indépendant et coauteur, avec Anthony Cortes, de l'ouvrage sur l'activisme écologiste L'Affrontement qui vient. Sébastien Leuquin décrypte la mobilisation contre le projet de golf de Villeneuve-de-la-Raho, sur laquelle il a travaillé pour l'hebdomadaire Marianne. Trois questions.

plus loin. Sur l'un de leurs réseaux sociaux, les Soulèvements de la terre ont par exemple appelé « les sages à s'unir » pour s'opposer au projet de golf. C'est une métaphore pour dire qu'il faut se tenir prêt même si certains sont en retrait par le ministre de la Transition écologique, comme ils l'espèrent. Lors

A quoi est due, selon vous, l'ampleur de la mobilisation ?

L'ampleur de la manifestation de ce samedi montre que les crispations dépassent le cadre des seuls militants écologistes. L'éché

Éclairage

« Un million de litres d'eau réutilisés par jour » suffira-t-il à arroser le golf ?

Dans le cortège de cette manifestation monstre contre le golf, des voix s'élevaient aussi et surtout face au calcul sur la consommation d'eau présenté par Jacqueline Irès pour l'arrosage. La maire de Villeneuve-de-la-Raho assure que « ce nouveau golf sera arrosé entièrement avec les eaux récupérées par la station d'épuration, soit 1 million de litres d'eau valorisés chaque jour ». Des chiffres que remettent en question les opposants. À commencer par Philippe Assens, le président d'En Commun qui, avec l'association Frene, a déposé un recours contre la prorogation de la déclaration d'utilité publique du projet de golf. « On voudrait bien savoir d'où madame le maire sort ces chiffres. Il s'agit plutôt de 400 000 litres que d'un million de litres ».

Un sujet essentiel sur lequel le maire d'Étine et vice-président du conseil départemental Nicolas Garcia, ne veut pas polémiquer. Mais il précise simplement que « l'arrosage d'un golf nécessite au minimum 2 500 m³ / jour. Il n'y aura donc pas suffisamment d'eau et cela tiendra des conflits sur l'eau ». « Des conflits et des nouveaux usages qui pourraient bien modifier les écosystèmes », renchérit Joan Nou, vice-président de l'association « Agissons » qui a également déposé un recours pour demander une suspension en urgence de la DUP. « En enlevant ces eaux usées du Réseau de l'Agouille de Mar, il faut voir aussi quelles seront les conséquences sur les écosystèmes, sur les rivières. Mais il est de toute façon hors de question que de l'eau du lac serve au golf ».

Jacqueline Irès n'a de toute façon jamais évoqué cette possibilité. L'ASA (association syndicale autorisée en hydraulique agricole) de la Raho, souveraine en matière

C'est l'un des arguments majeurs de la maire de Villeneuve-de-la-Raho, Jacqueline Irès (photo M.C.). Selon l'édile, le futur golf sera irrigué à 100 % avec de l'eau usée traitée issue de la station d'épuration communale. Cependant, les opposants émettent de gros doutes à ce sujet. Selon Philippe Assens, de l'association En Commun, par exemple : « Dans le dossier initial, le volume d'eau issu de la station d'épuration est calculé selon une projection de 8 000 habitants, alors que le village n'en recense pour l'heure que 4 200 ». Cependant, Jacqueline Irès maintient ses arguments : « Avec la population actuelle, 1 million de litres sortent chaque jour de la station d'épuration et les besoins du golf sont évalués, selon les dernières estimations, à 600 000 litres par jour en moyenne. Il y aura donc même un excédent ». La première magistrate villeneuvoise annonce au passage que le

Les recours contre le projet de golf en audience ce 21 mars

VILLENEUVE-DE-LA-RAHO

Les associations Frene et En Commun ont dévoilé hier le contenu des recours qu'elles ont déposés contre la prorogation de la déclaration d'utilité



Jacqueline Irès maintient que le golf pourra être irrigué uniquement avec des eaux usées

15/3/24

dispositif de traitement aux ultraviolets nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau en sortie de la station sera financé par l'aménageur à hauteur de 950 000 euros. « Au départ, il avait sur le secteur du futur golf 180 hectares potentiellement constructibles; rappelle-t-elle dans la foulée en réponse aux critiques ciblant les 600 logements associés au projet. Là, nous allons construire que sur 30 hectares. Et tout le monde crie au scandale ? »



7

Le Bal des Golfeurs chante au ministre Bèchu « Laisse béton »

L'INDEPENDANT
VENDREDI
22 MARS 2024 3

Golf : « Je ne donne pas rendez-vous dans mon bureau par politesse »

POLÉMIQUE
Au salon des maires des Pyrénées-Orientales, hier, le ministre Christophe Bèchu a annoncé qu'il rencontrerait Jacqueline Irlès, la maire de Villeneuve-de-la-Raho qui porte le projet de golf, d'ici 15 jours. Il entend bien obtenir des réponses sur le sujet, et semble avoir son avis sur le sujet.

Le ministre de la Transition écologique Christophe Bèchu, en déplacement au salon des maires à Perpignan ce jeudi 21 mars 2024, mettra-t-il un coup d'arrêt au projet de golf à Villeneuve-de-la-Raho ? La veille de son arrivée dans le département, il avait assuré à mes confrères de l'IP1 qu'il « n'étudierait pas le sujet. Je ne peux que comprendre l'émotion que suscite ce projet, communal et ancien. » Avant même d'arriver au salon des maires, Christophe Bèchu a rencontré Jacqueline Irlès, la maire de Villeneuve-de-la-Raho, qui porte le projet de golf : « Nous avons eu un entretien à tête à tête pour lui dire les cho-

ses de manière claire et directe », a-t-il expliqué. Le ministre lui a fait part de son « émotion » mais aussi de celle « anachronique » et « très déçue » de vouloir construire un golf au vu de la situation hydrologique actuelle du département.
« Chez nos confrères de BFM TV, il a aussi rappelé que le golf « historiquement, n'avait pas le soutien de l'État, c'est le tribunal administratif qui il y a quelques années a considéré que l'État était obligé de délivrer les autorisations pour la réalisation de ce projet ». D'ici deux semaines, Jacqueline Irlès est donc attendue dans le bureau de Christophe Bèchu



« Sa réponse, ça aurait dû être d'arrêter le projet »

RÉACTIONS

Les opposants au golf de Villeneuve-de-la-Raho sont forcément déçus, ils espèrent que Christophe Bèchu arrête le projet.

Une lettre au ministre et une nouvelle mobilisation en préparation

15 mars dernier, environ 4000 personnes avaient manifesté à Villeneuve-de-la-Raho contre le projet de golf. Accompagner la remise au préfet d'une lettre cosignée par plusieurs partis politiques et associations afin de demander au ministre de la Transition écologique, Christophe Bèchu, de stopper le chantier. Tel est l'objectif de la nouvelle mobilisation contre le projet de golf à Villeneuve-de-la-Raho, qui se tiendra ce jeudi 4 avril à partir de 18 heures devant la préfecture de Perpignan.

« Le département des Pyrénées-Orientales, qui souffre particulièrement du dérèglement climatique, doit être un laboratoire de la transition écologique », plaide entre autres le projet de lettre actuellement soumis à l'approbation de l'ensemble des organisations qui ont appelé à manifester le 16 mars dernier à Villeneuve-de-la-Raho. Appel auquel avaient répondu environ 4 000 personnes.

L'objectif des instigateurs de la manifestation, selon qui la création d'un nouveau golf paraît incompatible avec la sécheresse persistante dont souffre le pays catalan, semble être que le texte arrive sur le bureau du ministre avant que celui-ci ne rencontre la maire de Villeneuve et le promoteur du projet afin de faire le point sur la situation. Comme Christophe Bèchu avait annoncé qu'il le ferait d'ici 15 jours lors de sa visite dans le département, le 21 mars dernier.

Arnaud Andreu

Il pourrait arrêter le projet

Golf à la Raho : Christophe Bèchu reçoit Jacqueline Irlès ce jour

Si le ministre de la Transition écologique, Christophe Bèchu, réserve il devrait donner son feu vert au programme immobilier de 600 logements serait mis entre parenthèses. Dimanche, un « bal des golfeurs » est toujours son verdict sur le golf de Villeneuve-de-la-Raho, entre particuliers et collectifs. Le très contesté projet de golf programmé par les opposants.

PAGE 3

L'INDEPENDANT
JEUDI
4 AVRIL 2024

L'INDÉPENDANT

CATALAN

independant.fr

Villeneuve-de-la-Raho

Le golf attendra pas les logements

Villeneuve-de-la-Raho

Golf : le Département interpelle le ministre de la Transition écologique

Le département des Pyrénées-Orientales détermine à son

► PAYS CATALAN

SÉCHERESSE DANS LES P.-O.

Les discussions se poursuivent entre le ministre de la Transition écologique, les promoteurs du complexe golfique controversé de Villeneuve-de-la-Raho et la maire du village. L'arrêt du chantier ne semble pas à l'ordre du jour. Pour tenter d'apaiser les tensions, l'hypothèse privilégiée serait de construire en premier lieu les 600 logements prévus dans le cadre du projet. Le golf lui-même attendrait jusqu'à quand ?



Le 16 mars 2024, autour de 4000 personnes ont manifesté à Villeneuve-de-la-Raho pour s'opposer au projet de golf. M. CLEMENZ

9

COLF DE VILLEVEUVE-DE-LA-RAHO

Sur le ton de la dérision, de l'ironie et de la fête, le Bal des Golfeurs, organisé par les opposants au projet sportif et immobilier de Villeneuve-de-la-Raho, a mobilisé quelque 500 participants, hier, rassemblés sous les pins ombragés du lac. Des manifestants qui ont milité en chansons à l'instar

Villeneuve-de-la-Raho : le programme immobilier passera avant le golf

quand on essaie de répondre par oui ou par non, on finit par tellement simplifier que l'on crée des appétits.

L'hypothèse de l'inversion des travaux

L'hypothèse de l'inversion pure et simple du projet (le « non ») ne semble pas en odeur de sainteté. Selon les informations de L'Indépendant, pour l'heure, ce serait plutôt l'option d'une inversion du calendrier des travaux qui serait privilégiée. En clair, il s'agirait de construire les 600 logements prévus (dont 150 sociaux) avant le golf en lui-même. Une première tranche de

15/4/24



La manifestation a commencé et fini en musique.

Commun 86 aussi. Et tous, ensemble, continuent de mobiliser. « On nous a dit que ça ne peut pas faire le 18 trous sans logements ni les logements sans le 18 trous, juridiquement tout est lié », martèle

Corinne Sabouraud

Photo: subways.com/france - Photo: d'archives

« Compréhension de la méthode » contre « acte de résistance »

LES ASPRES

Hier au foyer rural de Fourques, Sun'Agri, société spécialisée dans les énergies renouvelables, organisait une consultation ouverte aux citoyens pour présenter ses projets d'ombrières photovoltaïques abritant des vignes qu'elle compte implanter dans les Aspres. Les opposants s'y sont rendus pour se faire entendre. Sans débordements. Mais sans forcément se comprendre, ni se convaincre.

« Agri, ouï, Volt à fic, non. » « Sun'Agri fora d'agri. » La messe est dite d'emblée. Entre Terrats et Fourques, il suffisait de suivre ces messages disséminés le long des routes pour se rendre sans encombre à la réunion d'information organisée par Sun'Agri. Cette société spécialisée dans les énergies renouvelables présentait hier au foyer rural de Fourques ses projets d'ombrières photovoltaïques sur des cultures agricoles dans les Aspres. Parallele, démarche de concertation en présence de cinq professionnels (dont

Des éléments encore en débat
« Ouï, nous avons acheté 25 hectares sur Fourques. Au maximum, la moitié con-



Des militants écologistes bloquent le raccordement d'ombrières agrivoltaïques au réseau électrique

19/3/24
Fu Seguraud

TERRATS

Hier matin, une vingtaine de militants écologistes se sont réunis à Terrats pour empêcher les ouvriers de creuser sous la rivière Canterrane afin de faire passer les câbles destinés à relier au réseau électrique les ombrières agrivoltaïques en cours d'installation sur le secteur.

La tension monte du côté de Terrats. L'un des projets agrivoltaïques de la société Sun'Agri, qui est en train d'implanter sur le territoire communal 6 hectares d'ombrières photovoltaïques destinées à abriter des vignes tout en produisant de l'énergie, est une nouvelle fois au cœur de la controverse. Ce lundi matin, une vingtaine de militants écologistes ont bloqué le chantier visant à relier au réseau électrique l'un des deux champs d'ombrières en cours d'installation. « Le propriétaire d'un terrain par lequel ils comptaient au départ faire passer le câble s'y est finalement opposé, explique un militant des Soulèvements de la Terre. C'est pourquoi ils veulent désormais faire passer le câble sous la Canterrane. Ils veulent creuser à 1,4 mètre sous la rivière et y couler une barre de béton en travers. Ce serait une catas-

trophe sur le plan environnemental ! » De plus, selon Jean-François Serrat, du collectif Sauvegarde des Aspres : « Pour mener un tel chantier, il faut une autorisation des services de l'État que personne n'a pour l'instant été en mesure de nous présenter. »

Enédís assure être dans les clous

Également présente sur site ce lundi matin, la maire de Terrats, Carine Saelles, indique pour sa part qu'elle va se tourner vers l'avocat de la commune pour vérifier si « tous les services de l'État ont été consultés » en amont du chantier « comme le demande la loi ». De son côté, le directeur territorial d'Enédís, François-Xavier de Boutray, assure que le chantier de raccordement en cours est tout ce qu'il y a de plus légal. « Le dossier concernant le



Blocage du chantier de raccordement au réseau des champs d'ombrières photovoltaïques de Terrats ce lundi matin. MICHEL CLÉMENTZ

tracé de raccordement actuel a été entres, ce qui équivaut selon la loi à une réponse favorable. Ce lieu n'étant pas classé au titre de la loi sur l'eau, nous n'avons pas besoin d'autorisation spécifique. »

Arnaud Andreu

Agrivoltaïsme : ce que change le décret que le gouvernement vient de publier

ÉNERGIE SOLAIRE

Un décret fixant un cadre à la mise en place d'installations photovoltaïques (ombrières, serres, etc.) sur des cultures agricoles, en plein essor dans les Pyrénées-Orientales, vient d'être publié ce mardi 9 avril au journal officiel. Il prévoit notamment des sanctions pour les projets qui engendreraient des baisses de rendement des cultures dépassant les 10 %.

Le décret était attendu. Notamment dans les Pyrénées-Orientales où plusieurs projets d'installation d'ombrières photovoltaïques sur des cultures suscitent la controverse (Terrats, Fourques...). « L'agrivoltaïsme avait besoin d'un cadre pour se développer dans le respect des pratiques agricoles, estime le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. C'est l'objet de ce décret, qui fixe des principes clairs et protège davantage les espaces agricoles tout en ouvrant des opportunités pour la production d'énergie



Ombrières agrivoltaïques en cours d'installation entre Fourques et Terrats.

INCOLAS PARENT

Aspres : la fronde s'organise contre un nouveau projet agrivoltaïque

TERRATS ET FOURQUES

Ce samedi, la société spécialisée dans les énergies renouvelables

Sun'Agri présentera

à Fourques le nouveau projet

d'ombrières photovoltaïques abritant

des vignes qu'elle compte implanter

entre la commune et Terrats,

non loin des 6 hectares

d'installations déjà en cours

d'aménagement.

Les opposants seront

au rendez-vous.

Sun'Agri : « Le projet est toujours en construction »

Contactée, la société Sun'Agri confirme

l'achat d'une vingtaine d'hectares sur

Fourques, mais assure qu'elle n'a pas encore

arrêté la superficie sur laquelle elle envisage

d'installer des ombrières photovoltaïques.

Concernant les cultures abritées, l'entreprise

s'oriente « a priori » vers de la vigne. « Mais le

projet est toujours en construction. Il ne sera

défini qu'une fois que la concertation se sera

déroulée », précise-t-elle.

Enfin, en ce qui concerne le prix d'achat des

terres, Sun'Agri explique que celui-ci est

« conforme aux standards de la Société

d'aménagement foncier et d'établissement rural

(Safel) ». En gros, selon l'entreprise : « La

moitié des terres acquises sur Fourques l'ont

été à 15 000 euros/hectare et l'autre moitié à

7 000 euros/hectare. »

Énergie

Agrivoltaïsme : un recours en préparation contre le décret du gouvernement

En plein essor dans les Pyrénées-Orientales,

l'implantation d'ombrières ou de serres

photovoltaïques sur les

cultures n'a pas fini de

susciter la polémique.

Ce mardi 9 avril, le

gouvernement a publié un

décret pour encadrer ce

genre de pratiques et

« rassurer les agriculteurs ».

Notamment en imposant

un maintien du rendement

des cultures à hauteur d'au

moins 90 % après

l'installation des

dispositifs. Ou encore en

transférant au préfet la délivrance des permis de

construire pour ce genre d'installations, qui était

auparavant du ressort des maires. Cependant, pour la

Confédération paysanne, le décret n'est pas à la

hauteur des enjeux. D'où le dépôt d'un recours contre

le texte.

« La loi prévoit que l'agrivoltaïsme garantit une

production agricole significative, alors que le décret

accepte une baisse de production pouvant atteindre 10 %

sous les panneaux, dénonce le syndicat. Le

gouvernement fait miroiter la possibilité d'un revenu

durable issu d'une production agricole sous panneaux.

Mais le décret considère qu'un revenu est durable s'il

n'est pas inférieur... au revenu moyen des années

précédentes. Or, on est loin de pouvoir affirmer que le

revenu agricole actuel est durable ! »

La Conf' reste donc plus que jamais opposée à

« l'utilisation des terres agricoles, naturelles et

forestières pour la production d'énergie photovoltaïque »

qui constitue à ses yeux « une menace pour

notre souveraineté alimentaire ». Une opposition

d'autant plus ferme que, toujours selon le syndicat,

« l'installation de panneaux sur les toitures et les

surfaces déjà artificialisées permettrait de dépasser les

objectifs de la France en matière de production d'énergie

photovoltaïque ».

Arnaud Andreu

11

MAS BRESSON

1/2/24

Cinéma : le projet de parc à thème à 500 millions d'euros dévoilé

PERPICNAN

Le mercredi 24 janvier dernier, lors des vœux du maire au monde économique, le chef d'entreprise toulousain Bruno Gragnin est monté sur scène pour présenter le projet de parc à thème qu'avait évoqué Louis Aliot en septembre 2023. Un dossier dont les contours se précisent au sud de Perpignan.



► PERPICNAN

La polémique continue autour du projet du Mas Delfau

30/1/24

URBANISME

C'est avec inquiétude que des militants écologistes accueillent le projet d'espace immobilier ludique, convivial et professionnel envisagé au bien connu Mas Delfau, à Perpignan. Le promoteur, lui, se veut garant du respect de l'environnement. La parole est donnée aux deux parties.

Dans les cartons de la Ville de Perpignan végète un projet concernant les bâtisses du Mas Delfau. Plus exactement la cession de cet espace foncier de 18 hec-



Le Mas Delfau est une ancienne cave viticole située entre Tecnosud 2 et le Mas Palagry à P. Tout comme les élus dans l'opinion à Perpignan, il déplore « la vente des terrains constructibles au prix du mètre carré fixé pour les zones naturelles. » Mais

« des citations déjà de mise. Sans parler des problèmes de présence de cyanobactéries dans des cours d'eau et des espèces protégées que « des citations pensées sur les tables, des espaces comme l'habitat partici-

« Nous travaillons de manière vertueuse », se défend le promoteur

Face aux polémiques, le ton se veut modéré et rassurant du côté de chez Hectare qui planche sur les espaces conviviaux (salles, séminaires, restaurants), loisirs (parc, activités, salles de sport, plan d'eau) et travail (bureaux). « Rien n'est définitif encore, nous sommes toujours en phase d'étude, tempère Pierre Bertrand, responsable du développement dans les P-O. Nous sommes engagés dans le développement durable. Nous faisons tout pour mettre en œuvre le projet valide par la mairie de Perpignan, mais nous voulons minimiser l'impact sur l'environnement. Nous travaillons de manière vertueuse. » « Il se dit que nous voulons faire disparaître la forêt implantée au Mas Delfau : c'est totalement

faux, rectifie-t-il. Au contraire, nous allons la sanctuariser et conserver tous les arbres. » « Le mas en lui-même sera rénové dans son intégralité. Depuis le départ, sa destruction n'a jamais été envisagée », poursuit-il. Quant au plan d'eau que ce que l'on y fera est encore adaptable et modulable, des volumes d'eau seront à disposition des agriculteurs et des pompiers si la sécheresse persiste, et l'eau ne sera pas ponctionnée dans les nappes. Nous étudions des systèmes hydrauliques innovants. » « Nous ne nous ferons aucune porte, conclut Pierre Bertrand. Nous invitons ceux qui le souhaitent à collaborer avec nous. Nous sommes ouverts à propositions. »

La. Ca.

« Un compromis de vente a été signé il y a 15 jours »

MAS BRESSON

1/2/24

La Ville de Perpignan demande la prise en compte du projet dans le futur Scot

L'INDÉPENDANT

CATALAN

independant.fr

« Sans golf, ni projet immobilier, ni emplois »

VILLENEUVE-DE-LA-RAHO. Alors que le ministre de la Transition écologique ne s'est pas prononcé sur le projet de golf, les opposants rejettent l'inversion des travaux.

PAGE 2

Sant Vicens

PAGE 5

MONTAGNE CATALANE

Le Train jaune sur de bons rails

PAGE 10



TALAN

L'INDEPENDANT
SAMEDI
20 AVRIL 2024

« Sans golf à Villeneuve-de-la-Raho, la duperie serait totale »

POLÉMIQUE

Villeneuve-de-la-Raho se désespère. Toujours pas de fumée blanche ou noire au ministère de la Transition écologique sur le projet de golf. Mais une hypothèse de travail qui prend du volume : un feu vert à la construction des 600 logements prévus et une mise en sommeil temporaire des 18 trous du parcours golfique face à la sécheresse qui frappe les Pyrénées-Orientales. « Une solution attaquable et condamnable juridiquement », prévient un des opposants Pierre Bolte.



Les opposants au golf de la Raho assurent que la construction de logements ne peut être dissociée du projet de golf.

MICHEL CLEMENTZ

Golf ou pas golf à Villeneuve-de-la-Raho ? Près de deux mois après la visite du ministre de la Transition écologique, toujours pas de verdict. Mais une tendance forte : l'inversion du calendrier des projets. En clair, la construction des 600 logements deviendrait prioritaire et le parcours de 18 trous patienterait encore. Cette dernière hypothèse est bien une piste de travail, prioritaire même. Son objectif : apaiser la colère des opposants à la construction d'un cinquième golf dans un département frappé de plein fouet par la sécheresse, repousser une échéance impopulaire, mais aussi donner l'impression de ne pas céder sous la pression, et jouer la montre en misant sur l'épuisement de la contestation. À l'image de l'échec de la mobilisation lors du « bal des golfeurs », le 14 avril. La manifestation ludique des op-

« Le Traité de concession stipule que « la réalisation de l'équipement golfique est une condition à la poursuite de l'opération immobilière »

posants n'avait réuni que 400 personnes, dix fois moins que le premier rendez-vous du 16 mars. Pour mémoire, les promoteurs comptent implanter un parcours de 18 trous, 600 logements et un hôtel sur une superficie de 150 hectares entre le lac de la Villeneuve-de-la-Raho et le mas Palégray, en direction de Perpignan. « Cette hypothèse d'inversion du calendrier des travaux est non seulement attaquable, mais condamnable », milite Pierre Bolte, un proche des propriétaires expropriés entre Perpignan et Villeneuve-de-la-Raho. « Le traité de concession et la Délégation d'utilité publique ne souffrant d'au-

cune interprétation. En clair, il faut que le golf se fasse avant le projet immobilier. L'article 4 du Traité de concession stipule clairement que « la réalisation de l'équipement golfique est une condition à la poursuite de l'opération immobilière ». Une décision inverse du ministre Christophe Béchu irait à l'encontre. « Dans ce cas, la DUP serait vidée de son sens et facilement attaquable ». Les propriétaires expropriés, en conflit sur les indemnités proposées, pourraient alors « exiger que les terrains leur soient restitués ou qu'ils leur soient payés au prix du marché foncier. Un montant bien supérieur à l'indem-

nité d'expropriation qui leur a été accordée ». Pierre Bolte ne stoppe pas là sa démonstration. « Il faudrait de surcroît que le Plan local d'urbanisme soit modifié pour que les terrains d'emprise des constructions de logements soient déconnectés de la réalisation du golf. Plus que compliqué alors que le juge de l'expropriation les a qualifiés de terrains en situation d'urbanisation bloquée ». Dernier argument avancé : l'impact social. « Que dire des 200 emplois directs et indirects régulièrement avancés par madame la maire (Jacqueline Irles) qu'elle ne manque pas de mettre sans cesse en avant. Sans golf, l'hôtel ne verrait pas le jour, ni les autres services liés. La duperie serait alors totale ». La balle est dans le camp du ministre qui tarde à préciser son calendrier. Et son verdict. . .
Thierry Boudoire

